Rapport général

sur la situation de l'Instruction primaire

dans le Grand-Duché de Luxembourg,

pendant l'année scolaire 1912-1913.

L'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles. Les écoles, tant publiques que privées, se subdivisent en écoles gardiennes, écoles primaires proprement dites, écoles primaires supérieures et écoles d'adultes.

Les écoles primaires sont réparties entre six arrondissements d'inspection, qui, par arrêté grand-ducal du 4 septembre 1904, comprennent le ou les cantons de

1er	arrondissement:	Luxembourg;
2e	id.	Echternach, Grevenmacher, Remich;
3e	id.	Esch-s.-Alz.;
4e	id.	Diekirch, Redange, Vianden;
5e	id.	Clervaux, Wiltz;
6e	id.	Capellen, Mersch.

Les lieux de résidence des inspecteurs d'arrondissement sont: Luxembourg, Echternach, Esch, Ettelbruck, Wiltz, Mersch.

Les données du rapport général sont fournies par les rapports spéciaux des inspecteurs d'arrondissement.

LANDESBIBLIOTHEK
LUXEMBURG

1er ARRONDISSEMENT: CANTON DE LUXEMBOURG.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 18.

Localités.	Élèves.		Indemnités du personnel.
	Garçons.	Filles.	
Hamm: Schleifmuhl	18	10	450[1]
Hollerich: Bonnevoie	52	40	1400[2]
— gare	28	30	700
— village	23	27	700
Luxembourg: Ville haute .	20	17	1225
— id.	23	22	1225
— id.	18	10	950
Clausen	21	29	950
— Gare	14	23	1225
— Grund	18	14	1225
— id.	26	23	1225
— id.	21	22	1225
— Limpertsberg	26	22	1225
— Pfaffenthal .	17	15	1225
— id.	26	25	1225
— id.	16	24	1225
Rollingergrund	25	35	700
Strassen	28	25	700
Total ...	420	413	18800

Le personnel des écoles gardiennes publiques se composait de 13 maîtresses laïques et de 6 sœurs.

En hiver, l'école gardienne de Strassen était remplacée par un ouvroir, dirigé par la même sœur, qui possède le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Les maîtresses de Bonnevoie, Hollerich, Rollingergrund et 8 maîtresses de Luxembourg ont suivi des cours spéciaux à Aix-la-Chapelle, resp. à Carlsruhe et à Wurzbourg.

[1]) Plus logement. [2]) A Bonnevoie, 2 maîtresses étaient prédosées à la même école.

Celles de Luxembourg ont en outre, à l'exception de deux, subi l'examen prévu par le règlement de la ville.

A Luxembourg et à Schleifmuhl, on admettait les enfants dès l'âge de 3 ans, à Rollingergrund à 4 et à Hollerich et Strassen, à 5 ans.

Les écoles gardiennes sont en général bien installées et bien outillées, mais la salle de classe de Strassen est basse et sombre, l'escalier qui y conduit est incommode et même dangereux, et la cour de récréation fait défaut.

La marche des écoles gardiennes du 1er arrondissement est représentée par 3 nos 1, 6 nos 2, 6 nos 3 et 3 nos 4.

b) Écoles gardiennes privées.

Les écoles gardiennes privées du Rham, d'Eich, de Hostert et d'Itzig, dirigées par des maîtresses religieuses, comptaient 36, resp. 138, 43 et 56 élèves.

Les écoles du Rham et d'Eich duraient toute l'année, celles de Hostert et d'Itzig étaient, en hiver, remplacées par des ouvroirs dirigés par les mêmes sœurs.

La maîtresse de l'école gardienne d'Eich possède le diplôme afférent; la maîtresse de l'école de Hostert celui de l'ouvrage manuel.

Marche de ces écoles: 4 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 167 écoles primaires publiques — une de plus que l'année précédente — se subdivisaient en 69 écoles de garçons, 69 écoles de filles, 18 écoles mixtes ordinaires et 11 écoles mixtes pour les commençants.

Toutes les écoles de garçons et 13 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les écoles de filles, toutes les écoles mixtes pour commençants et 5 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des institutrices.

Les 2 écoles d'Alzingen, de Kirchberg, de Muhlenbach et de Pulvermuhl sont mixtes. Dans les 3 dernières localités, les trois premières années d'études sont dirigées par des institutrices, les autres classes se trouvent sous la direction d'instituteurs. A Alzingen, l'institutrice dirige les 1re, 2e, 5e, 6e et 7e années, dont les deux premières seules sont mixtes, tandis que l'instituteur a sous sa direction les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e années, dont les 3e et 4e années sont des classes mixtes.

Les 167 écoles appartenaient à 43 ressorts scolaires. Eich et Weimerskirch forment un seul ressort scolaire; il en est de même de toute la commune de Schuttrange.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 47 maisons d'école comptaient 165 salles de classe; deux salles de classe (Hamm 1, Merl 1) se trouvaient dans des maisons particulières.

Sur les 165 salles communales, 15 ne répondaient pas entièrement à leur destination:

Bertrange (garçons), sombre, 1;
Ernster, trop petite, 1;
Hesperange (mixte), basse et trop petite, 1;
Merl (garçons et filles), trop petites, 2;
Oetrange, humide et trop petite, 1;
Sandweiler (mixte), trop petite, 1;
Schuttrange, humides et trop petites, 2;
Senningen (garçons), humide, 1;
Strassen, sombres et humides, 2;
id. basses et trop petites, 2;
Walferdange (filles), trop petite, 1.

A Senningen, des travaux de drainage pour assécher la salle de classe des garçons sont en voie d'exécution. L'agrandissement de la salle de classe des écoles mixtes

d'Ernster et de Sandweiler est projeté, et le conseil communal de Strassen vient de décider la construction d'une nouvelle maison d'école.

La place de récréation manquait à Hamm (école mixte), Merl (garçons), Munsbach, Oetrange, Strassen (filles) et Weiler-la-Tour (garçons et filles). Elle était trop petite à Heisdorf, Hesperange (mixte), Hostert (3 écoles), Kirchberg (2 écoles), Medingen, Senningen (2 écoles), Schuttrange (2 écoles), Steinsel (filles et mixte), Strassen (garçons), Syren et Walferdange (filles).

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction à Contern, Eich, Ernster, Hesperange, Kirchberg, Munsbach, Oetrange et Sandweiler; au point de vue de la construction et de la propreté à Alzingen, Heisdorf, Hostert, Niederanven, Senningen, Schuttrange, Steinsel, Strassen, Syren et Walferdange (g.); au point de vue de la propreté seule, à Itzig, Hollerich-village et Weimerskirch.

Les jardins scolaires de Hollerich (filles), Munsbach et Steinsel (garçons) ne rendaient service ni aux écoles primaires ni aux écoles d'adultes.

Le mobilier de classe a été complété, resp. renouvelé par l'acquisition de bancs à deux sièges, de tableaux noirs, d'armoires et de pupitres à Bonnevoie, Cessingen, Hamm, Hollerich-gare, Hostert, Luxembourg, Moutfort, Neudorf, Rollingergrund, Sandweiler et Strassen.

Le matériel d'enseignement a été également complété et renouvelé dans les communes d'Eich, Hamm, Hesperange, Hollerich, Luxembourg, Rollingergrund, Schuttrange et Steinsel, par l'acquisition de globes terrestres, de planisphères, de cartes géographiques, de bouliers compteurs, de machines à lire, de la collection Gaspard, de tableaux artistiques, de tableaux pour l'enseignement intuitif, pour l'enseignement des sciences naturelles et des poids et mesures.

Le matériel de classe a été fourni régulièrement et en quantité suffisante aux élèves indigents. Cependant, dans la plupart des communes, les objets requis pour les travaux à l'aiguille n'étaient pas compris dans le matériel à fournir aux élèves indigentes.

Dans les localités ci-après énumérées, les salles de classe continuaient à servir de local des ventes et de lieu de réunion à toutes sortes d'associations: Alzingen, Fentange, Hesperange (g.), Medingen, Merl (g.), Sandweiler (g.), Senningen (g.), Strassen (g.I), Syren et Weiler-la-Tour (les 2 éc.).

Matières d'enseignement.

Les matières obligatoires, prévues par l'art. 23 de la loi scolaire du 10 août 1912, ont été enseignées à toutes les écoles. A Luxembourg et à Rollingergrund, un maître spécial enseignait la gymnastique suédoise aux garçons et aux filles du degré supérieur.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances commencèrent le 30 août, dans les communes de Bertrange, Contern, Hesperange, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen, Walferdange et Weiler-la-Tour; le 24 août, à Eich et à Hamm; le 14 août, à Hollerich et à Rollingergrund, et le 9 août, dans la ville de Luxembourg.

L'année scolaire courante commençait le 1er octobre, dans les communes d'Eich, Hamm, Hesperange et Strassen; le 6 octobre, dans les communes de Bertrange, Niederanven, Sandweiler, Steinsel, Walferdange et Weiler-la-Tour; le 13 octobre, dans les communes de Contern et Schuttrange; le 20 septembre, à Rollingergrund; le 22 septembre, à Luxembourg et dans la commune de Hollerich.

Dans tous les arrondissements, les vacances de Pâques durent du mercredi avant jusqu'au second lundi après Pâques.

Les heures de classe variaient, suivant la localité et la saison, entre 8½—11½, 8—11, 8½—11, 1½—4½, 1½—4, 2—4 (hiver) et 8½—11½, 8—11, 1½—4½, 1—4, 1½—4, 2—4 (été).

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
dans l'âge obligatoire	3983	3768	7751
au-dessus de l'âge obligatoire	14	15	29
au-dessous de l'âge obligatoire ...	33	14	47
Total ...	4030	3797	7827

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 443.

7751
3768
183

La moyenne des élèves par école était, pour l'âge obligatoire, de 46 et, sans distinction d'âge, de 47.

Les écoles comptaient:

10—20 élèves.....	2	écoles
21—30 —	12	—
31—40 —	36	—
41—50 —	64	—
51—60 —	31	—
61—70 —	11	—
71—80 —	10	—
81—90 —	1	école

Les écoles avec plus de 70 élèves se trouvaient à Hollerich-gare (5 écoles), Bonnevoie (4) et Hollerich-village (2).

Absences.

Le total des absences était de 126200 demi-journées, dont 118808 justifiées et 7392 absences non justifiées.

L'année précédente, il y avait eu en tout 132850 absences, dont 120769 absences justifiées et 12081 non justifiées, d'où il résulte qu'il y a eu, en 1912-1913, 1961 absences justifiées et 4689 absences non justifiées de moins

qu'en 1911-1912, ce qui fait une différence totale de 6650 demi-journées en faveur de l'année 1912-1913. Un très grand nombre des absences justifiées sont motivées par des maladies infantiles, telles que la rougeole, la coqueluche et la scarlatine, dont de nombreuses écoles de la ville et de la campagne étaient éprouvées.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			Total de la moyenne.
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	
Bertrange	154	2100	117	89	13,6	0,7	0,5	14,8
Contern	162	3346	221	24	20,6	1,3	0,1	22
Eich	1018	12210	482	1211	11,9	0,4	1,1	13,4
Hamm	238	2450	334	195	10,2	1,4	0,8	12,4
Hesperange	375	5370	230	112	14,3	0,6	0,2	15,1
Hollerich	2151	26223	1037	2259	12,1	0,4	1	13,5
Luxembourg	2200	43755	2099	3034	19,8	0,9	1,3	22
Niederanven	266	2912	181	161	10,9	0,6	0,6	12,1
Rollingergrund	325	3834	167	114	11,7	0,5	0,3	12,5
Sandweiler	137	1402	217	—	10,2	1,5	—	11,7
Schuttrange	123	901	59	—	7,3	0,4	—	7,7
Steinsel	177	3121	258	94	17,6	1,4	0,5	19,5
Strassen	186	3138	174	51	16,8	0,9	0,2	17,9
Walferdange	144	1562	48	24	10,8	0,3	0,1	11,2
Weiler-la-Tour	95	699	161	24	7,3	1,6	0,2	9,1
Total	7751	113023	5785	7392	14,5	0,7	0,9	16,1

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité les écoles quatre fois et fait rapport à l'inspecteur; 9 commissions ont visité

les écoles une fois, 4 avec et 5 sans rapport; 4 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12 sur l'enseignement obligatoire:

Communes de	l'art. 10		l'art. 11		l'art 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire.	a été appliqué par la commission scolaire.	après application de l'art. 10 par la commission scolaire.	à défaut d'application de l'art. 10 par la commission scolaire.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commission scolaire.
Bertrange ..	8 f.	6 f.	2 f.	—	2 f.	—
Contern	3	—	—	2	—	—
Eich.....	60	41	19	15	21	3
Hamm.....	20	7	4	4	1	2
Hesperange .	4	—	—	2	—	3
Hollerich....	47	11	10	19	20	14
Luxembourg	122	122	72	—	51	—
Niederanven.	8	—	—	—	—	—
Rollingergr. .	13	6	1	—	2	—
Steinsel	5	—	—	5	—	1
Strassen	8	—	—	4	—	—
Weiler-l.-T...	4	—	—	2	—	—
Total ..	302	193	108	53	97	23
			161		120	

33 élèves ont été dispensés de la fréquentation scolaire pour la durée de l'année entière, 89 l'ont été pour une partie de l'année.

Le certificat d'études, prévu par l'art. 19 de la loi, a été délivré à 131 garçons et 103 filles, au total à 234 élèves.

Dans la ville de Luxembourg, où, depuis plus de vingt ans et aussi à la fin de l'année scolaire 1911-1912, ces certificats ont été délivrés après la 6e année d'études, il a fallu en ajourner la distribution, pour pouvoir, à la fin

de 1913-1914, la placer après la 7e année d'études, conformément à la loi.

Personnel enseignant des écoles primaires.

Le personnel enseignant du 1er arrondissement se composait de 83 instituteurs, 53 institutrices laïques et 33 institutrices religieuses. Dans ce nombre sont compris l'instituteur et l'institutrice suppléants de la ville de Luxembourg.

7 mutations ont eu lieu dans le personnel:

4 par suite de promotion,
1 par suite de retraite et
2 par suite de décès.

L'instituteur Schanen de Luxembourg étant décédé au mois de décembre 1912, ses élèves furent temporairement réunis à la classe parallèle.

3 membres du personnel ont été remplacés pendant toute l'année scolaire, pour cause de maladie; 3 membres l'ont été, pour le même motif, pendant une partie de l'année. Une institutrice, décédée au mois de février, fut remplacée pour le reste de l'année scolaire. 3 membres enfin ont obtenu un congé régulier, l'un pour toute l'année, l'autre pour le second semestre, et le 3e pour une durée de trois mois.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Brevet d'enseign. prim. sup.	9	9	3	21
Brevet d'enseign. postscolaire	47	33	10	90
Brevet d'aptitude pédagogique	22	8	13	43
Brevet provisoire	5	3	7	15
Total . . .	83	53	33	169

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1 (très bien)	4	3	—	7
2 (bien)	38	27	11	76
3 (satisfaisant)	39	21	22	82
4 (insuffisant)	1	1	—	2
Total ...	82	52	33	167[1])

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices.		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	4	5	—	9
2	52	42	30	124
3	23	5	3	31
4	3	—	—	3
Total ..	82	52	33	167

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	2	—	4
2	23	25	6	54
3	51	24	27	102
4	6	1	—	7
Total ...	82	52	33	167

[1]) Dans ce tableau et les deux tableaux qui suivent, les membres suppléants de la ville de Luxembourg ne sont pas compris.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	3	6	4	13
6—10	10	9	5	24
11—15	16	8	6	30
16—20	17	8	3	28
21—25	13	7	4	24
26—30	12	8	3	23
31—35	7	2	2	11
36—40	4	3	4	11
41—45	1	1	2	4
Total ...	83	52[1])	33	168

Traitements communaux.

En traitements communaux, les 83 instituteurs touchaient ..... 189524,33 fr.
les 53 institutrices laïques ..... 89319,08 »
les 33 institutrices religieuses ..... 32132 »
Total .... 310975,41 fr.

La moyenne du traitement communal était donc de 2283 fr. pour l'instituteur, de 1685 fr. pour l'institutrice laïque et de 974 fr. pour l'institutrice religieuse.

Suppléments de traitement.

81 instituteurs recevaient ... 53834,375 fr.
47 institutrices laïques ..... 23240,62 »
Total ..... 77074,995 fr.

2 instituteurs et 6 institutrices laïques n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

---

[1]) Une institutrice malade, pensionnée dans le courant de l'année, a été temporairement remplacée.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
		nombre	sommes	nombre	sommes	nombre	sommes	fr.
Brevet d'aptitude pédagogique	100	23	2300	8	800	13	1300	4400
Brevet d'enseign. postscolaire	200	47	9400	33	6600	9	1800	17800
Brevet d'enseign. prim. sup.	300	9	2700	8	2400	4	1200	6300
Total		79	14400	49	9800	26	4300	28500

4 instituteurs, 4 institutrices laïques et 7 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement effectives.

67 instituteurs touchaient de ce chef	31850 fr.
43 institutrices laïques	15600 »
3 institutrices religieuses	360 »
Total	47810 fr.

En ajoutant les indemnités partielles de 150 et 200 fr. (Contern et Rollingergrund), le résultat final sera de 47810+350=48160 fr.

Les indemnités de logement légales s'élèvent
pour les 83 instituteurs à..... 36475 fr.
pour les 53 institutrices laïques à ..... 17800 »
Total .... 54275 fr.

Total des revenus.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux	189524,33	89319,08	32132	310975,41
Supplém. de traitement.	53834,375	23240,62	—	77074,995
Primes de brevet. . .	14400	9800	4300	28500
Indemn. de logem. effect.	32200	15600	360+11log.	48160
Total ...	289958,705	137959,70	36792	464710,405

La moyenne du traitement, les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales compris, était
pour l'instituteur de ..... 3545 fr.,
pour l'institutrice laïque de ..... 2645 »
pour l'institutrice religieuse de .... 1115 » plus 11 logem.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la direction de cours postscolaires.

57 instituteurs ont touché ..... 13420 fr.
16 institutrices laïques ..... 2316 »
10 institutrices religieuses ..... 2042 »
Total ..83 17778 fr.

Indemnité moyenne pour l'instituteur ..... 234 fr.
pour l'institr. laïque .. 145 »
pour l'institutr. relig. . 204 »

La moyenne des institutrices religieuses est supérieure à celle des institutrices laïques, parce que plusieurs cours postscolaires dirigés par les premières duraient toute l'année.

Logements.

16 instituteurs, 10 institutrices laïques et 30 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 30 institutrices religieuses disposaient de 11 logements. Les 3 institutrices religieuses de Rollingergrund touchaient une indemnité de logement de 360 fr.

Les logements de service comprenaient, outre la cuisine:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	—	1	—	1
3	4	7	4	15
4	5	2	2	9
5 et plus	7	—	5	12
Total ...	16	10	11	37

Les logements d'Ernster, Munsbach, Schuttrange, Walferdange et Weiler-la-Tour laissaient beaucoup à désirer. Il en était de même pour Fentange, Contern et Rollingergrund (g. I). Le titulaire de la première localité recevait l'indemnité de logement prévue par la loi; les deux autres titulaires, une indemnité de 150, resp. 200 fr.

Une distribution de prix a été faite aux écoles des communes de Bertrange, Contern, Luxembourg, Niederanven, Rollingergrund, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen, Walferdange et Weiler-la-Tour. Elle a été supprimée à Eich et à Hollerich; à Hamm, elle est remplacée par des fêtes scolaires, et à Hesperange, le crédit afférent est employé à la création d'une bibliothèque scolaire.

La conférence d'arrondissement a eu lieu le 4 août, pour le personnel enseignant du canton de Luxembourg et des communes suivantes du canton d'Esch: Bettembourg, Frisange, Leudelange, Reckange et Rœser.

La caisse d'épargne se trouvait introduite à 88 écoles, où 940 enfants ont versé 30252,25 fr.

b) Écoles primaires privées.

1° L'école primaire de l'orphelinat d'Itzig, dirigée par une institutrice religieuse diplômée, comptait 52 filles.

2° Les écoles de l'hospice du Rham comptaient 103 garçons et 77 filles et formaient 5 classes, dont les 3 inférieures étaient mixtes et les 2 classes supérieures, l'une pour garçons, l'autre pour filles, des classes parallèles. Le personnel enseignant se composait de 3 institutrices laïques et de 2 institutrices religieuses. 3 institutrices possédaient le brevet provisoire, 1 avait le brevet pédagogique, l'autre le brevet postscolaire.

3° Les 7 années d'études primaires de Ste-Sophie formaient 4 classes, dirigées par 2 institutrices laïques et 5 institutrices religieuses, qui se partageaient les différentes branches. 3 institutrices possédaient le brevet pédagogique, 2 le brevet postscolaire, des 2 autres, l'une avait le brevet allemand élémentaire, l'autre les brevets allemand et français supérieurs et un brevet anglais. Ces classes comptaient 96 élèves, dont 9 au-dessus de l'âge obligatoire.

4° L'école primaire de St-Joseph, dirigée par une institutrice religieuse diplômée, comptait 16 élèves, réparties en 5 classes. 5 élèves étaient de nationalité étrangère.

Notes générales pour les résultats obtenus: 6 n^{os} 2 et 5 n^{os} 3.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Le 1er arrondissement comptait 3 écoles primaires supérieures pour garçons, installées à Hollerich-Gasperich, Luxembourg et Weimerskirch; 3 écoles primaires supérieures pour jeunes filles, à Eich, Hollerich-gare et Luxembourg. Ces écoles se composaient de 2 divisions, à l'exception de l'école pour jeunes filles de Luxembourg, qui renfermait 3 divisions, dont les deux inférieures formaient chacune deux classes parallèles.

A titre transitoire, les élèves de 7e année faisaient partie de la division inférieure des écoles primaires supérieures.

Outre les matières prévues par la loi, on enseignait l'anglais et la dactylographie aux écoles primaires supérieures de filles de Hollerich et de Luxembourg; à cette dernière école, on enseignait également la sténographie. A Eich, Hollerich et Weimerskirch, toute la journée du jeudi était libre; à l'école de jeunes filles de Luxembourg, les classes chômaient pendant deux après-midi de la semaine.

Élèves.

Écoles de	Garçons		Filles	
	de l'âge obligatoire (7e année)	au-dessus de l'âge obligatoire.	de l'âge obligatoire (7e année)	au-dessus de l'âge obligatoire.
Hollerich	14	28	16	16
Luxembourg .	23	21	26	87
Weimerskirch .	28	6	16	6
Total ...	65	55	58	109
	120		167	

Tous les élèves de 7e année ont obtenu le certificat d'études.

Absences
des élèves de la 7e année d'études.

Écoles de	Garçons						Filles					
	nombre des absences			moyennes par élève			nombre des absences			moyennes par élève		
	art. 6			art. 6			art. 6			art. 6		
	avec permission	sans		avec permission	sans		avec permission	sans		avec permission	sans	
Hollerich	311	11	—	22.2	0.7	—	300	8	—	18.7	0.5	—
Luxembourg	489	5	54	21.2	0.2	2.3	222	7	—	8.5	0.2	—
Weimerskirch	376	40	15	13.4	1.4	0.5	300	9	25	18.7	0.5	1.5
Total....	1176	56	69	18	0.8	1	822	24	25	14.1	0.4	0.4

Personnel enseignant.

Les 3 instituteurs et 3 institutrices religieuses possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur, 5 institutrices religieuses étaient en possession du brevet d'enseignement postscolaire, 1 avait le brevet provisoire et le diplôme pour l'ouvrage manuel.

A Luxembourg, 6 institutrices religieuses étaient chargées de l'enseignement proprement dit; l'une d'elles était

chargée en outre de la direction de l'école ; une autre s'occupait de l'ouvrage manuel; enfin, une religieuse, munie du brevet afférent, enseignait la langue anglaise.

A Eich et à Hollerich, l'enseignement était gratuit pour tous les élèves; à Luxembourg, il l'était seulement pour les enfants de la commune. La taxe scolaire que payaient les élèves forains était de 20 fr. par semestre pour l'école primaire supérieure des filles et, à l'école des garçons, suivant la fortune des parents, de 15, 20 ou 25 fr. par semestre.

Notes pour le résultat général: 4 nos 2 et 2 nos 3.

Traitements du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices religieuses	Total.
Traitements communaux .	8850	8750	17600
Supplém. de traitement .	2562,50	—	2562,50
Primes de brevet	900	1900	2800
Indemnités de logement .	1500	325	1825
Total... fr.	13812,50	10975	24787,50

Indemnités payées aux 6 ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux (Eich: 100, Hollerich et Luxembourg 150 fr. par école)	800
Dépense totale..... fr.	25587,50

Les institutrices de l'école primaire supérieure de Luxembourg recevaient en traitement communal la somme de 7500 fr.; les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr., l'institutrice de Hollerich avait une indemnité de logement de 325 fr.

b) Écoles primaires supérieures privées.

1° Le pensionnat de Ste-Sophie comprenait:

a) des cours supérieurs, divisés en 4 sections, préparant au brevet luxembourgeois provisoire;

b) des cours de perfectionnement, parallèles aux précédents, destinés à donner une éducation générale;

c) des cours spéciaux préparatoires aux brevets français;

d) un cours de ménage et un cours de commerce;

e) 3 classes primaires supérieures;

f) 7 classes primaires ordinaires.

Le pensionnat de Ste-Sophie était dirigé par 3 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses, dont 14 luxembourgeoises, 4 françaises, 2 allemandes et 1 anglaise.

2 maîtresses possédaient le brevet luxembourgeois d'enseignement primaire supérieur, 4 le brevet postscolaire (l'une de celles-ci avait en outre un brevet anglais), 3 le brevet d'aptitude pédagogique. 3 maîtresses étaient en possession du brevet supérieur français (l'une de celles-ci avait en même temps le brevet supérieur allemand et un brevet anglais), 5 du brevet français et 1 du brevet allemand élémentaires, 1 du brevet anglais et 2 autres du diplôme luxembourgeois pour le travail manuel.

Outre les branche prescrites, on enseignait l'anglais, l'italien (facultatif), le latin (fac.), la peinture, la musique (fac.), les arts décoratifs (fac.), la dactylographie (fac.) et la sténographie (fac.).

Des professeurs donnaient les cours de mathématiques, de sciences naturelles, de latin et de peinture.

Les 7 institutrices de l'enseignement primaire sont comprises dans le nombre de 21 maîtresses.

L'établissement comptait 236 élèves, dont 87 de l'âge obligatoire et 22 de nationalité étrangère.

2° Le pensionnat St-Joseph au Limpertsberg comprenait, outre l'école primaire, dont il a été question:

a) une école primaire supérieure à 3 degrés, qui comptait 42 élèves;

b) un cours spécial préparatoire aux brevets français, fréquenté par 10 élèves;

c) un cours de ménage, accessible après deux années d'école primaire supérieure, comptant 15 élèves.

La population scolaire s'élevait à 67 élèves, dont 33 étrangères.

Le personnel enseignant se composait, comme l'année précédente, outre la directrice, de 14 maîtresses religieuses et d'un professeur d'anglais. Les maîtresses religieuses possédaient: 2 le brevet d'aptitude pédagogique luxembourgeois, 1 le brevet français supérieur, 7 le brevet français élémentaire, 2 maîtresses n'avaient pas de brevet, 2 autres, sans brevet aussi, enseignaient la musique, la peinture et l'ouvrage manuel. Celles-ci et 8 autres religieuses étaient de nationalité française, 2 maîtresses étaient luxembourgeoises, 2 allemandes.

Les résultats obtenus aux deux écoles primaires supérieures sont représentés par le nº 2.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Pendant l'année scolaire 1912-1913, il y avait dans le 1er arrondissement 116 écoles d'adultes publiques, dont 68 écoles de garçons avec 786 élèves et 48 écoles de filles avec 634 élèves, soit 1420 élèves au total.

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les 155 filles de l'âge obligatoire, appartenant aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Les écoles de garçons se trouvaient dans 35, les écoles de filles dans 30 localités.

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire pour les garçons, dans les communes de Contern, Luxembourg et Steinsel; elle l'était pour les garçons et les filles, dans les communes de Hamm, Hollerich et Schuttrange.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	Total.
5	1	15	29	45
6	—	13	—	13
8	—	—	1	1
9 et plus.	—	9	—	9
Total ...	1	37	30	68

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	Toute la semaine.	Total.
5	10	11	13	3	37
6	2	—	—	1	3
8	—	—	—	1	1
9 et plus	4	—	—	3	7
Total...	16	11	13	8	48

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: l'ouvrage manuel à ..... 1 école,
1 branche: le dessin à ..... 23 écoles,
5 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles à..... 3 écoles,
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, dessin, sciences naturelles à ..... 1 école,
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, dessin, sciences naturelles à ..... 6 écoles,
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, sciences naturelles, hygiène à ..... 34 écoles,
Total ..... 68 école.

Écoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille à	16 écoles,
2 branches: travaux à l'aiguille, repassage à ..	5 —
2 branches: coupe, repassage à	1 école,
4 branches: allemand, français, calcul, économie domestique à	1 —
5 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles à	1 —
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, hygiène, économie domestique à ..	7 écoles,
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, hygiène, économie domestique à	16 —
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille à	1 école.
Total...	48 écoles.

Résultats obtenus.

Notes.	Garçons.	Filles.	Total.
1	1	—	1
2	33	32	65
3	34	16	50
Total ...	68	48	116

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles d'adultes des communes de Bertrange, Luxembourg, Rollingergrund, Schuttrange et Steinsel.

La caisse d'épargne fonctionnait dans 4 localités, où 10 élèves ont versé la somme de 551,75 fr.

Personnel enseignant.

Les 116 écoles d'adultes étaient dirigées par 100 personnes, dont 83 faisaient partie du corps enseignant des

écoles primaires ou primaires supérieures; les autres écoles se trouvaient sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement primaire. Tel a été le cas pour un cours de dessin et 16 ouvroirs, dont 10 directrices possédaient le diplôme pour l'enseignement des travaux à l'aiguille.

Indemnités payées au personnel.

Subsides de l'État	15589 fr.
Part contributive des communes	5339 »
Total	20928 fr.

Dans ces chiffres sont compris les subsides accordés aux cours de couture des écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Écoles.
moins de 100 fr. ...	—	10	10
de 100 à 150 fr. ...	20	18	38
de 150 à 200 » ...	17	8	25
de 200 à 300 » ...	15	5	20
de 300 à 400 » ...	16	2	18
de 400 fr. et plus...	—	5	5
Total ...	68	48	116

Bibliothèques populaires.

Les 26 bibliothèques du 1er arrondissement renfermaient 1775 volumes et comptaient 219 lecteurs, dont 166 élèves et 53 autres personnes. Le nombre des volumes empruntés était de 665. 10 bibliothèques ne comptaient pas un seul lecteur, 7 bibliothèques n'en comptaient pas plus de 10. Deux bibliothèques seulement étaient subventionnées par la commune (Hamm et Senningen). Aucune de ces bibliothèques ne rend les services qu'on serait en droit d'en attendre. La bibliothèque de Hollerich, détachée du service des écoles, n'est plus comprise dans les chiffres indiqués.

b) Écoles d'adultes privées.

Écoles de garçons.

1° Le cours de travail manuel donné aux garçons de l'hospice du Rham par un instituteur de la ville de Luxembourg, muni du diplôme afférent.

2° Les cours de perfectionnement du Gesellenverein duraient du 1er octobre au 1er août et se composaient de 5 leçons hebdomadaires d'une heure et demie chacune. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul pratique, les sciences naturelles, la tenue des livres et le dessin. Ils étaient dirigés par 2 maîtres de dessin et 3 instituteurs de la ville. Le nombre des élèves du cours de dessin était en moyenne de 42 pour l'hiver et de 28 pour l'été. Aux autres cours, les élèves étaient groupés en 3 divisions de 13, resp. 10 et 12 élèves en moyenne, c'est-à-dire 70 élèves en moyenne au total.

3° L'école du dimanche de la Sodalité, divisée en 3 sections, dirigées par 3 instituteurs de la ville. Elle durait du 2e dimanche d'octobre au 1er dimanche d'août et enseignait l'allemand, le français, le calcul pratique, les sciences naturelles, la géographie et la tenue des livres. Elle comptait 40 élèves en moyenne.

4° L'école privée de l'établissement Mercier pour les jeunes gens de 14 à 18 ans qui y travaillent, était dirigée par un instituteur de la ville. Elle fonctionnait pendant 7 à 8 mois et comptait 18 élèves. On y enseignait l'allemand, le français et le calcul.

Écoles de filles.

1° Les cours postscolaires donnés aux filles de l'hospice du Rham par une institutrice brevetée.

2° *Écoles du dimanche. — a)* L'école du dimanche de la ville de Luxembourg, du 1er octobre au mois de mai, se composait de 7 classes, dont 2 dans la ville-haute, 2 dans deux faubourgs et 1 à Clausen. Des dames de la

ville y enseignaient l'allemand, le français, le calcul, le chant et la coupe. 130 élèves étaient inscrites.

b) L'école du dimanche de Dommeldange, dirigée par des religieuses, comptait 25 élèves et durait 10 mois. On y enseignait l'allemand, le français et le calcul.

c) Les deux écoles du dimanche de Rollingergrund, de même durée que la précédente, étaient dirigées par les sœurs des écoles primaires et comptaient 16+22 élèves. Y étaient enseignés l'allemand, le français, le calcul et le chant.

3° *Écoles ménagères.* — *a)* L'école ménagère et professionnelle de Mlle Neuman comprenait également des cours du soir. On y enseignait, outre la cuisine, l'allemand, le français, l'anglais, la comptabilité, les sciences naturelles, la gymnastique, le chant, la couture, la coupe et la lingerie. Nombre des élèves de l'école professionnelle: 101, de l'école ménagère et des cours professionnels: 68.

A l'école ménagère de la rue du Nord était attachée une école froebelienne, dirigée par une maîtresse diplômée et fréquentée par 16 élèves.

b) L'école ménagère attachée au pensionnat de Ste-Sophie, dirigée par 2 religieuses, comptait 22 élèves, comprises dans le total renseigné plus haut.

c) Le pensionnat ménager de Dommeldange, dirigé par des religieuses, comptait 22 élèves, dont 3 du pays.

d) L'école ménagère agricole de Hollerich-gare, dirigée par des sœurs, comprenait un cours de couture avec une moyenne de 30 élèves et un cours de ménage avec le même nombre d'élèves.

e) L'école ménagère et professionnelle du pensionnat St-Joseph, dirigée par des religieuses, comprenait un cours de couture, de repassage et de coupe avec 18 élèves et un cours de ménage avec 8 élèves. 17 élèves étaient de nationalité étrangère.

f) Le cours de ménage de Rollingergrund, qui durait de Pâques à la fin de l'année, était dirigé par des religieuses et comptait 8 élèves.

4° *Écoles ouvrières.* — *a)* L'école ouvrière et ménagère des jeunes économes à Luxembourg, dirigée par 5 religieuses, dont 2 diplômées, comptait 150 élèves en moyenne. 28 élèves fréquentaient le cours de ménage. Les cours duraient pendant 10 mois.

b) L'école ouvrière de Dommeldange, de même durée, était dirigée par 2 sœurs et fréquentée par 65 élèves.

c) L'école ouvrière de Rollingergrund, également dirigée par 2 sœurs, comptait 18 élèves.

d) L'ouvroir d'Itzig, du commencement de l'année scolaire jusqu'à Pâques, se trouvait sous la direction de 2 religieuses et comptait 36 élèves.

e) L'ouvroir de Hostert, de même durée, comptait 15 élèves et était dirigé par la sœur de l'école gardienne.

12 de ces écoles d'adultes ont obtenu le n° 2, 7 le n° 3.

2e ARRONDISSEMENT: CANTONS D'ECHTERNACH, GREVENMACHER et REMICH.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Localités.	Élèves. garçons.	Élèves. filles.	Durée des écoles.	Indemnités du personnel.
Grevenmacher	hiver: 24	19	toute l'année	650+log.
	été: 33	31		
Mertert	13	13	en été	300+log.
Remich	hiver: 26	31	toute l'année	800+log.
	été: 46	44		
				1750 fr.

Les écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 3 religieuses, dont 1 possédait le diplôme afférent. A Mertert, l'accès de l'école gardienne fut gratuit; à Grevenmacher, les parents payaient, selon leur situation de fortune, 5, 10, 15 ou 20 fr. par an; à Remich. ils payaient, par mois et par enfant, 1 fr., resp. 0,75, 0,50, 0,30 fr., et les forains, 2,50 fr.

Marche des écoles: 3 nos 2.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 5 écoles gardiennes privées, installées à Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Wormeldange, comptaient ensemble 152 garçons et 156 filles et étaient dirigées par des religieuses, dont 2 diplômées. Les 3 écoles citées en dernier lieu duraient toute l'année, les 2 autres, seulement l'été.

Marche des écoles: 3 nos 2 et 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le nombre des écoles primaires publiques était de 157, 2 de plus que l'année précédente, dont 51 écoles de garçons, 52 écoles de filles, 47 écoles mixtes ordinaires et 7 écoles mixtes pour les commençants.

10	écoles comprenaient	1	année d'études,
23	—	2	années d'études,
6	—	3	—
5	—	4	—
14	—	5	—
99	—	7	—

Les 157 écoles primaires publiques formaient 87 ressorts scolaires. Les 51 écoles de garçons et 31 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 52 écoles de filles, 16 écoles mixtes ordinaires et toutes les écoles mixtes pour les commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 101 maisons d'école renfermaient 157 salles de classe, dont 11 étaient impropres à leur destination. Celles-ci se trouvaient à Altwies, Dillingen, Grevenmacher 3 g. et 1 f., Haller, Manternach, Osweiler (2), Rippig.

Le nettoyage des salles de classe était éxécuté par les élèves à Altlinster et à Burmerange. Les salles de classe servaient *a)* aux réunions des associations agricoles, à Beyren (g. + chant et 2 réunions du Volksverein), Boudler (11 fois), Bourglinster (g. + laiterie, 20 f.), Breidweiler (2 f. + laiterie 1 f. par mois), Eisenborn (6), Emerange (3), Erpeldange (20), Godbrange (4), Gonderange (6 + adjudication), Haller (5 + chant 1 f. par sem.), Hemsthal (+ chant), Olingen (1 f. par mois), Rippig (quelquef. par mois), Roodt (2 + adjudications, 2 f.), Wecker (f. 6 f.), Welfrange (5); *b)* Bech-Kleinmacher (syndicat 3 f. + adjudication des places à l'église), Berbourg (g. chant), Betzdorf (chant 10 f.), Bourglinster (f. théâtre 1), Dalheim (g. ventes 6; chant 1 f. par sem.), Echternach (f. chant 1 f. par sem.), Herborn (syndicat 2), Mertert (g. chant 1—2 f. par sem. en hiver), Mœrsdorf (conseil communal 1 f.), Mompach (conseil communal 2, vente 1), Osweiler (chant, Jünglings- et Volksverein 15 f.), Schengen (g. adjudication du péage 2), Waldbredimus (chant 20), Wellenstein (chant 6 fois).

La place de récréation faisait défaut à Berg, Born (g.), Biwer (g.), Eisenborn, Gonderange, Junglinster (g.), Manternach, Mompach, Osweiler (g. et f.), Oberwormeldange, Roodt, Waldbillig (f.), Wormeldange (g. et f.). D'autres places de récréation étaient trop petites ou mal entretenues: Bech (g. et f.), Beyren (g.), Bourglinster (f.), Erpeldange, Elvange, Emerange, Flaxweiler (g. et f.), Greiveldange (g. et f.), Herborn, Hersberg, Lellig, Mondorf (g. et f.), Remich (3 éc. de f.), Waldbillig (f.), Wellenstein (g. et f.).

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction à Born (g.), Burmerange, Consdorf (g. et f.), Dalheim (g. et f.), Echternach (g. et f.), Elvange, Graulinster, Grevenmacher (g.), Imbringen, Lenningen (g. et f.), Manternach, Mertert (g.), Remich (g.), Waldbredimus, Wecker (g.).

Les cabinets étaient mal entretenus quant à la propreté à Altlinster, Bech (g. et f.), Betzdorf, Bourglinster (g.), Dickweiler, Filsdorf, Girst, Greiveldange (g.), Grevenmacher (g.), Haller, Hersberg, Herborn, Hinkel, Imbringen, Junglinster (f. et mixte), Lenningen (g.), Machtum (f.), Manternach, Niederdonven (g. et f.), Oberdonven, Osweiler (g. et f.), Remerschen (g. et f.), Rolling-Assel, Rosport (g. et f.), Wecker (g.), Wellenstein (f.), Wormeldange (g. et f.).

Les cabinets ne furent pas lavés du tout à Altlinster, Herborn, Lenningen (g.) et Wecker (g.).

Ils sont lavés par les enfants à Berdorf (g. et f.), Beyren (g.), Boudler, Bourglinster (f.), Christnach (g. et f.), Consdorf (g. et f.), Erpeldange, Hemsthal, Lenningen (f.), Oberdonven, Osweiler (g. et f.), Rippig, Schwebsingen.

Les cabinets manquaient encore à Schengen (g.) et n'étaient pas séparés pour les sexes à Waldbillig.

Un jardin scolaire était attaché à l'école de Haller, et *des musées scolaires* existaient à Born (g.), Grevenmacher (éc. prim. sup.), Erpeldange, Mœrsdorf, Remich (g. I.), Stadtbredimus, Trintange (g.), Wasserbillig (g. I.).

Le mobilier de classe a été complété ou renouvelé à 26 écoles par l'acquisition de bancs à deux sièges, de pupitres, d'armoires, de poêles, de lampes.

A 58 écoles, *le matériel d'enseignement* a été augmenté resp. remplacé par l'acquisition de cartes géographiques, de tableaux noirs, de globes terrestres, de machines à lire, de bouliers compteurs, de tableaux du système métrique et pour l'enseignement intuitif, de matériel de dessin et de gymnastique, de manuels à l'usage de l'instituteur, de machines à coudre.

Le matériel de classe a été fourni partout en quantité au moins suffisante aux élèves indigents.

De nouvelles maisons d'école sont en voie de construction à Haller et à Osweiler.

De grosses réparations ont été exécutées aux maisons d'école de Beaufort, Betzdorf, Flaxweiler (g.), Godbrange,

Greiveldange (g.), Junglinster (f.), Lellig, Olingen, Remich (g. I) et Scheidgen; aux logements de Biwer (institutrice), Canach (id.), Mondorf-les-Bains (instituteur) et Greiveldange; aux cabinets, à Bech (g.), Beyren (g.), Christnach (g. et f.), Erpeldange, Greiveldange (g.), Machtum (g.), Remerschen (g.), Remich (g. I et III).

De nouveaux logements ont été aménagés à Berbourg, Berg et Schengen.

Durée du temps de classe.

Dans 22 communes, l'année scolaire finissait le 30 août; elle finissait le 29 août dans la commune de Berdorf; le 28 août, à Mertert; le 26, à Mondorf-les-Bains; le 23, dans la ville de Remich et le 21, dans la ville d'Echternach.

L'année scolaire courante commençait le 1er octobre, dans les communes d'Echternach, Flaxweiler, Grevenmacher, Lenningen, Mertert, Remerschen, Remich, Rosport et Wellenstein. Elle commençait le 3 octobre à Mondorf-les-Bains; le 6 octobre, dans les communes de Bech, Berdorf, Betzdorf, Biwer, Burmerange, Consdorf, Dalheim, Junglinster, Manternach, Mompach, Rodenbourg, Schwebsingen, Stadtbredimus, Waldbillig, Waldbredimus, Wormeldange; le 10 octobre, à Bous. Par suite de changement de titulaires, les écoles de Hinkel et de Canach (g.) entrèrent en activité le 13, resp. le 17 octobre. Enfin, de grosses réparations effectuées aux salles de classe d'Elvange, de Betzdorf et de Beaufort retardèrent la reprise des cours jusqu'au 13, resp. 27 octobre et 4 novembre.

Les heures de classe étaient fixées, en hiver, à 8½—11½ et 1½—4½, ou à 8½—11½ et 1—4, ou bien à 8½—11½ et 1½—4; en été, à 8—11 et 1—4, ou à 8½—11½ et 1½—4½, ou bien à 8—11 et 1½—4½, ou encore à 8—11 et 2—4½.

Matières d'enseignement.

Les branches prévues à l'art. 23 de la loi scolaire ont été enseignées à toutes les écoles primaires.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2865	2906	5771
au-dessus de l'âge obligat. ..	9	2	11
au-dessous de l'âge obligat.	8	6	14
Total ...	2882	2914	5796

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 196.

Avaient moins de	10	élèves	2 écoles
	10—20	»	12 »
	21—30	»	27 »
	31—40	»	59 »
	41—50	»	35 »
	51—60	»	12 »
	61—70	»	10 »

Les deux écoles avec moins de 10 élèves étaient Dickweiler (9) et Mompach (8); les écoles avec plus de 60 élèves se trouvaient à Beaufort (3 écoles), Echternach (1), Grevenmacher (3), Wasserbillig (3, dont 1 avec 75 élèves).

Absences.

Le total des absences s'élevait à 94798 demi-journées, dont 92495 absences justifiées et 2303 non justifiées. Sur l'année précédente, les absences justifiées ont augmenté de 14920, les absences non justifiées ont diminué de 362 demi-journées.

Par suite de maladies contagieuses, 7 écoles étaient temporairement fermées.

149 élèves, âgés de 11 ans, étaient régulièrement dispensés de la fréquentation scolaire pour un temps déterminé.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Beaufort	266	4311	1361	332	16,2	5,1	1,2	22,5
Bech	176	2760	303	14	16	1,7	—	17,7
Berdorf	153	1400	91	57	9,1	0,6	0,3	10
Betzdorf	200	2979	95	37	14,8	0,4	0,1	15,3
Biwer	192	4829	106	1	25,1	0,5	—	25,6
Bous	143	1368	29	7	9,5	0,2	—	9,7
Burmerange ..	64	820	65	—	12,8	1	—	13,8
Consdorf	228	2598	151	212	11,3	0,6	0,9	12,8
Dalheim	182	2827	174	165	15,5	0,9	0,9	17,3
Echternach ..	395	6702	200	71	16,8	0,5	0,1	17,4
Flaxweiler ...	277	2413	181	46	8,7	0,6	0,1	9,4
Grevenmacher.	390	6938	681	661	17,7	1,7	1,6	21
Junglinster ..	330	4450	293	—	13,4	0,8	—	14,2
Lenningen ...	182	3278	145	6	18	0,7	—	18,7
Manternach ..	196	2875	124	57	14,6	0,6	0,2	15,4
Mertert	423	7704	396	238	18,2	0,9	0,5	19,6
Mompach ...	135	2090	44	7	15,4	0,3	—	15,7
Mondorf	172	1745	76	140	10,1	0,4	0,8	11,3
Remerschen ..	188	2439	153	2	12,9	0,8	—	13,7
Remich	210	1766	161	20	8,4	0,7	—	9,1
Rodenbourg ..	122	2012	81	2	16,4	0,6	—	17
Rosport	309	6603	321	146	21	1	0,4	22,4
Stadtbredimus	109	1694	43	—	15,5	0,3	—	15,8
Waldbillig ..	173	2718	267	34	15,7	1,5	0,2	17,4
Waldbredimus.	66	500	9	22	7,5	0,1	0,3	7,9
Wellenstein ..	170	1156	240	2	6,8	1,4	—	8,2
Wormeldange	320	5542	188	24	17,3	0,5	—	17,8
Total ...	5771	86517	5978	2303	14,9	1	0,3	16,2

Commissions scolaires.

12 Commissions scolaires ont visité une fois les écoles,

8 avec, 4 sans rapport à l'inspecteur. 15 commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.
Berdorf	1	1	—
Consdorf	—	1	—
Echternach.....	6	—	—
Grevenmacher	16	21	9
Manternach	1	6	—
Mertert	3	4	2
Mondorf	—	2	—
Waldbillig.....	1	—	—
Total .	28	35	11

Certificats d'études.

Le certificat d'études primaires a été délivré à 116 garçons et à 91 filles, au total à 207 élèves.

La commune de Remerschen a remplacé la 7e année d'études par deux semestres d'hiver consécutifs. A cause de l'exiguïté de la salle de classe, la section d'Altwies était temporairement dispensée de l'introduction de la 7e année.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 2e arrondissement se composait de 82 instituteurs, 57 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Des mutations dans le personnel enseignant ont eu lieu,

par suite de déplacement 8
par suite de décès 1
par suite de mise à la retraite 5

12 membres du personnel enseignant étaient temporairement remplacés pour cause de maladie.

13 écoles ont chômé pendant 2 à 6 jours, par suite d'indisposition des titulaires.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Br. d'ens. prim. sup.	1	1	3	5
Br. d'ens. postsc.	20	13	4	37
Br. d'apt. pédag.	39	32	6	77
Brevet provisoire.	22	11	5	38
Total ...	82	57	18	157

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	5	4	11
2	54	42	13	109
3	26	10	1	37
Total ...	82	57	18	157

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	—	1	2	3
2	67	51	16	134
3	15	4	—	19
4	—	1	—	1
Total ...	82	57	18	157

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	—	—	1	1
2	33	27	13	73
3	43	28	4	75
4	6	2	—	8
Total ...	82	57	18	157

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	19	22	2	43
6—10	13	6	1	20
11—15	6	6	3	15
16—20	6	4	4	14
21—25	14	6	1	21
26—30	7	8	1	16
31—35	13	2	4	19
36—40	2	3	1	6
41—45	2	—	1	3
Total ...	82	57	18	157

Logements.

32 instituteurs, 38 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses étaient en jouissance d'un logement fourni par la commune; les 18 religieuses disposaient de 7 logements.

Les logements de Born, Mœrsdorf et Rippig étaient en si mauvais état qu'ils ne pouvaient être habités: l'indemnité de logement légale a été payée aux titulaires.

9 autres logements étaient également en mauvais état (humides ou trop petits): Breidweiler, Gostingen, Christnach, Oberwormeldange, Scheidgen, Wasserbillig (instituteurs); Junglinster, Osweiler, Wellenstein (institutrices).

Les logements comprenaient, avec la cuisine:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	—	1[1])	—	1
3	—	12	—	12
4	10	21	1	32
5 et plus	22	4	6	32
	32	38	7	77

[1]) Wellenstein.

Traitements communaux.

Les 82 instituteurs touchaient en traitements communaux ..... 140131 fr.
Les 57 institutrices laïques ..... 76316 »
Les 18 institutrices religieuses ..... 15850 »
Total .... 232297 fr.

La moyenne du traitement communal était:
pour l'instituteur de ..... 1708 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1338 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 880 »

Suppléments de traitement.

63 instituteurs et 34 institutrices laïques recevaient comme suppléments de traitement la somme de 49237,50 +20925=70162,50 fr.

19 instituteurs et 23 institutrices n'avaient pas encore droit aux suppléments de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Prime.	Instituteurs		Institutrices.		Total.
		nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	
Brevet d'enseign. prim. sup. .	300	1	300	4	1200	1500
Brevet d'enseignement postsc.	200	20	4000	17	3400	7400
Brevet d'aptitude pédagogique.	100	39	3900	38	3800	7700
Total....		60	8200	59	8400	16600

22 instituteurs et 16 institutrices n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

50 instituteurs et 18 institutrices laïques touchaient en indemnités de logement effectives la somme de 15075 +4125=19200 fr.

La valeur légale des logements d'instituteurs et d'institutrices laïques s'élevait à 24025+12350=36375 fr.

Total des dépenses.

Revenus	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux	140131	76316	15850	232297
Suppléments de traitement.....	49237,50	20925	—	70162,50
Primes de brevet .	8200	6100	2300	16600
Indemnités de logement effectives	15075	4125	7 logem.	19200
Total ...	212643,50	107466	18150	338259,50

La moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales, était:

pour l'instituteur de ..... 2702 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 2029 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 1008 »+7 log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la tenue de cours postscolaires.

76 instituteurs ont touché 14396 fr., soit en moyenne une indemnité de 189 fr.
38 institutrices laïques ... 5030 fr., soit en moyenne 132 fr.
6 institutrices religieuses. 757 fr., soit une moyenne de 126 fr.

Total ..... 20183 fr.

Une distribution de prix a eu lieu aux écoles de 21 communes: Bech, Berdorf, Betzdorf, Biwer, Bous, Burmerange, Consdorf, Echternach, Flaxweiler, Junglinster, Lenningen, Manternach, Mertert, Mompach, Remich, Rodenbourg, Stadtbredimus, Waldbillig, Waldbredimus, Wellenstein et Wormeldange.

La Caisse d'épargne fonctionnait à 4 écoles, où 74 élèves versèrent 691 fr.

Les trois conférences d'arrondissement ont eu lieu à Echternach, Grevenmacher et Remich, les 23, resp. 25 et 27 août.

12 communes ont voté des crédits spéciaux en faveur de *la création de bibliothèques scolaires*: Berdorf (35 fr.), Burmerange (40), Biwer (90), Grevenmacher (100), Junglinster (175), Lenningen (100), Manternach (80), Mertert (100), Mondorf-les-Bains (100), Rosport (80), Waldbredimus (100) et Wormeldange (40).

L'enseignement à domicile a été donné en deux endroits aux enfants d'une seule famille.

b) Écoles primaires privées.

Il y avait 4 écoles de cette catégorie: 3 écoles de garçons à l'orphelinat de Grevenmacher et l'école mixte de Grundhof. Les 3 écoles de Grevenmacher étaient dirigées par des religieuses, dont une n'avait pas de brevet; l'école de Grundhof était dirigée par une institutrice laïque, qui possédait le brevet provisoire. Les écoles de Grevenmacher comptaient 143 garçons; l'école de Grundhof était fréquentée par 13 élèves.

Résultats obtenus: 3 nos 2 et 1 no 3.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures publiques, au nombre de 5, se trouvaient établies à Grevenmacher, Remich et Rosport et se subdivisaient en 3 écoles de garçons et 2 écoles de filles.

La salle de classe occupée par l'école de garçons de Grevenmacher était trop petite; celle de l'école de filles de Remich était mal éclairée.

L'école primaire supérieure pour garçons à Grevenmacher comptait 3 années d'études; aux autres écoles, la durée des cours était limitée à 2 années, la 7e et la 8e. Le congé hebdomadaire s'étendait à toute la journée du jeudi. Les matières prescrites par le programme des écoles primaires supérieures et par celui de la 7e année d'études étaient enseignées aux classes respectives.

LANDESBI
LUXEM

L'enseignement était gratuit à Remich et à Rosport; à Grevenmacher, les élèves étrangers payaient 30 fr.

Élèves.

Localités.	Garçons de l'âge obligatoire (7e année).	Filles de l'âge obligatoire (7e année).	Garçons au-dessus de l'âge obligatoire.	Filles au-dessus de l'âge obligatoire.	Total des élèves. garçons	Total des élèves. filles.
Grevenmacher.	16	18	22	7	38	25
Remich	23	12	20	11	43	23
Rosport	8	—	5	—	13	—
Total ..	47	30	47	18	94	48
					142	

Absences des élèves de la 7e année d'études attachée aux écoles primaires supérieures de

	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Moyenne des absences par élève: en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	total de la moyenne.
Grevenmacher (garçons)	110	—	8	6,8	—	0,5	7,3
id. (filles)	305	8	12	16,9	0,4	0,6	17,9
Remich (garçons).....	81	90	5	3,5	3,9	0,2	7,6
id. (filles)	115	—	—	9,5	—	—	9,5
Rosport (garçons)	22	9	—	2,7	1,1	—	94,5
Total.....	633	107	751	8,2	1,3	90,7	19,2
						9,7	

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 3 instituteurs et de 2 institutrices religieuses. Les instituteurs possédaient, 2 le brevet d'enseignement primaire supérieur, 1 le brevet d'enseignement postscolaire. L'une des institutrices avait le brevet postscolaire, l'autre le brevet d'aptitude pédagogique. A l'école des filles de Grevenmacher était attachée une maîtresse de chant, munie du brevet d'enseignement postscolaire.

Résultats obtenus: 4 n^{os} 2 et 1 n^{o} 3.

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux.....	9700	fr.
Suppléments de traitement	1937,50	»
Primes de brevet	1100	»
Indemnités de logement	805+3 log.	
Indemnités des 3 ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux.....	500	»
Total	14042,50	fr.

Les indemnités pour les cours postscolaires dirigés par 3 membres du personnel des écoles primaires supérieures sont comprises dans les chiffres indiqués au chapitre afférent.

b) École primaire supérieure privée.

Le pensionnat d'Echternach comprenait une école primaire supérieure de 2 années d'études, laquelle, combinée avec un cours de ménage, était destinée à donner une éducation générale aux jeunes filles. La division supérieure comptait 4 élèves, la division inférieure en comptait 22, dont 4 étrangères. Le 1er degré de l'école primaire publique étant surchargé, la 7^{e} année d'études (16 filles) avait été, à titre provisoire, rattachée à la division inférieure du pensionnat. A cette classe, le français, le calcul, l'histoire et le dessin furent enseignés par 3 institutrices des écoles primaires, pendant les heures réservées au cours de religion.

Le cours de ménage proprement dit comptait 25 élèves, dont 6 étrangères. En dehors des institutrices des écoles primaires, le pensionnat d'Echternach était dirigé par 4 religieuses, dont 1 possédait le brevet allemand élémentaire, tandis que les 3 autres étaient sans brevet.

Les résultats obtenus sont indiqués par le n° 2.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 2e arrondissement comptait 139 écoles d'adultes, dont 92 écoles de garçons avec 1124 élèves et 47 écoles de filles avec 770 élèves.

Dans ce nombre de 770 ne sont pas comprises les 516 filles de l'âge obligatoire appartenant aux 31 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire dans les communes de Beaufort, Biwer, Burmerange, Grevenmacher, Lenningen, Mompach, Mondorf (garçons), Remerschen, Remich, Rosport, Stadtbredimus et Wormeldange.

53 écoles d'adultes avaient moins de 10 élèves, 65 en avaient entre 10 et 20, 21 en comptaient 20 ou davantage.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Nombre des mois.	Leçons par semaine				Total des écoles.
	1	2	3	4	
4 à 4½	1	2	7	2	12
5 à 5½	2	10	53	—	65
6 à 6½	1	—	—	—	1
7 à 7½	2	1	—	—	3
8 à 8½	—	2	1	—	3
9 et au delà. ...	4	4	—	—	8
Total...	10	19	61	2	92

Écoles des filles.

Nombre des mois.	Leçons par semaine				Ecoles permanentes.	Total des écoles.
	1	2	3	4		
3 à 3½	—	—	1	—	—	1
4 à 4½	—	3	—	—	1	4
5 à 5½	6	20	2	1	2	31
6 à 6½	1	4	1	—	—	6
7 à 7½	2	—	—	—	—	2
8 à 8½	—	1	—	—	—	1
9 et au delà	1	—	—	—	1	2
Total...	10	28	4	1	4	47

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin à	18 écoles
5 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles à.....	35 »
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, dessin à	5 »
les 8 branches prévues par l'art. 59 de la loi à ...	34 »
Total	92 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille à	12 écoles
1 branche: le repassage à	2 »
5 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, travaux à l'aiguille à	1 école
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, travaux à l'aiguille à	6 écoles
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, hygiène à	2 »
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, sciences naturelles, économie domestique à	1 école

8 branches: les 7 précédentes et l'hygiène à ...	5 écoles
8 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, économie domestique, instruction civique et sociale, travaux à l'aiguille à.....	1 école
9 branches: les matières prévues à l'art. 59, moins le dessin à	17 écoles
Total	47 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Total des écoles.
	garçons.	filles.	
2	42	37	79
3	50	9	59
4	—	1	1
Total...	92	47	139

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Berdorf, Biwer, Bous, Burmerange (à Elvange), Lenningen, Remerschen, Waldbredimus et Wormeldange (à Machtum).

La caisse d'épargne fonctionnait à l'école du soir de Lenningen, où 10 garçons ont versé 30 fr.

Personnel enseignant.

Les 139 cours postscolaires publics étaient dirigés par 121 personnes, dont 111 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires ou primaires supérieures; 2 écoles de dessin, 3 cours de couture, 2 cours de repassage et 4 ouvroirs se trouvaient sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement primaire. Les 31 cours de couture fréquentés par les filles de l'âge obligatoire étaient dirigés par 7 institutrices laïques, 2 religieuses, 5 épouses d'instituteurs et 13 couturières.

Indemnités du personnel.

Subside de l'Etat	17636 fr.
Part contributive des communes	5000 »
Total	22636 fr.

Ne sont compris dans ce chiffre ni le subside de l'Etat de 3828 fr. ni la subvention communale de 1066 fr. accordés aux 31 cours de couture des écoles primaires dirigées par des instituteurs.

La dépense totale afférente s'élevait donc à 27530 fr. *Les indemnités* payées au personnel des écoles d'adultes et des cours de couture des écoles primaires étaient

de moins de 100 fr. dans	13 cas
de 100 à 200 fr.	141 »
de 200 à 300 fr.	10 »
de 300 à 400 fr.	4 »
de 400 à 500 fr	1 »
de 500 à 600 fr.	1 »

Bibliothèques populaires.

Les 28 bibliothèques populaires du 2e arrondissement comptaient 2808 volumes, 2638 ouvrages lus et 603 lecteurs, dont 438 élèves. 2 bibliothèques n'avaient pas de lecteur, 6 en avaient moins de 10.

b) Écoles d'adultes privées.

1° *Écoles de perfectionnement. a)* L'école du soir de Wormeldange, pour garçons, dirigée par un instituteur pensionné durait du 2 novembre au 15 mars et comptait 19 élèves. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul, la comptabilité, les sciences naturelles, l'histoire et la géographie.

b) L'école du dimanche d'Echternach, dirigée par une religieuse brevetée, fonctionnait pendant le semestre d'hiver et comptait 11 filles. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul, l'économie domestique et la comptabilité.

2° *Les écoles ouvrières* de Beaufort, Dalheim, Echternach, Grevenmacher, Junglinster et Mondorf-les-Bains, dirigées par des sœurs non brevetées, se vouaient exclusivement aux travaux à l'aiguille. Les écoles d'Echternach et de Grevenmacher étaient en activité durant toute l'année, les autres cessaient leur cours avec l'hiver. Elles comptaient, dans l'ordre de leur énumération, 20, 28, 27, 12, 20, et 12 élèves.

3° *Les écoles ménagères* d'Echternach, Grevenmacher, Junglinster et Mondorf-les-Bains, placées également sous la direction de maîtresses religieuses, étaient ouvertes pendant toute l'année aux deux endroits cités en premier lieu et seulement en hiver, dans les deux autres. 1 maîtresse possédait le brevet allemand élémentaire, 2 avaient le diplôme pour l'ouvrage manuel, 1 n'avait pas de brevet. Les écoles ménagères comptaient 25, resp. 24, 18 et 31 élèves.

Résultats obtenus aux cours postscolaires privés: 1 n° 1, 10 n^{os} 2, 1 n° 3.

3e ARRONDISSEMENT: CANTON D'ESCH.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les 5 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 2 maîtresses laïques et 4 maîtresses religieuses. A Dudelange, 2 maîtresses étaient préposées à la même école. 2 maîtresses ont suivi des cours spéciaux à Aix-la-Chapelle, resp. à Wurzbourg, 2 possédaient le brevet français élémentaire, les 2 autres, le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Les autres renseignements sont fournis par le tableau suivant:

Localités.	Élèves		Durée de l'enseignement.	Indemnités.
	Garçons	Filles.		
Bettembourg ..	43	46	toute l'année	850+log.
Dudelange.....	68	85	id.	1350 750
Lasauvage.....	15	13	id.	840+log.
Niedercorn	50	40	semestre d'été	420+log.
Tétange	40	33	id.	350+log.
Total...	216	217		4560 fr.

Pendant le semestre d'hiver, les maîtresses des 2 écoles gardiennes citées en dernier lieu dirigeaient un ouvroir et touchaient de ce chef une indemnité spéciale.

Notes: 2 nos 2 et 3 nos 3.

b) Écoles gardiennes privées.

Les écoles gardiennes privées de Dudelange et d'Esch, dirigées par des religieuses, comptaient 35+40 et 45+42 élèves de 4 à 6 ans. A l'école de Dudelange étaient préposées 2 maîtresses, dont l'une possédait le diplôme froebelien; les 2 autres maîtresses n'avaient pas de brevet. La fréquentation était gratuite à Esch; à Dudelange, le minerval à payer était de 2 fr. par mois et par enfant.

Notes: 2 nos 2.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le 3e arrondissement comptait 216 écoles primaires publiques, 20 de plus que l'année précédente. Ces écoles appartenaient à 36 ressorts scolaires et se divisaient en

101 écoles de garçons,
100 écoles de filles,
11 écoles mixtes ordinaires et
4 écoles mixtes pour les commençants.

Avaient: 1 année d'études ..... 2 écoles
2 années d'études ..... 160 —

3	années d'études	.....	17 écoles
4	—	.....	2 —
5	—	.....	4 —
7	—	.....	31 —

99 écoles de garçons et 7 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs; 100 écoles de filles, 4 écoles mixtes ordinaires, 4 écoles mixtes pour commençants et 2 écoles de garçons (degré inférieur) étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 54 maisons d'école communales renfermaient 210 salles de classe; 6 écoles étaient installées dans des maisons particulières (Kayl 1, Lasauvage 3, Rumelange 1, Soleuvre 1).

Les 8 salles de classe suivantes ne répondaient pas entièrement à leur destination:

Aspelt, 2 salles, trop petites; Belvaux, 1 salle trop petite; Peppange (1), trop petite; Petange (2), trop petites, humides et sombres; Reckange (2), trop petites.

Ont servi à d'autres usages qu'à l'enseignement primaire: *a)* aux associations locales: les salles de classe d'Aspelt (g. 6 fois), Bergem (3 fois), Ehlerange (4 fois), Frisange (g. 6 fois), Huncherange (g. 2 fois), Lamadeleine (g. 3 fois), Limpach (4 fois), Mondercange (g. 12 fois), Pontpierre (4 fois), *b)* Leudelange (g. associations locales et réunions de diverses sociétés), Peppange (Volksverein 1 fois par semaine hiver + Lokalverein, 4), Rodange (1 salle des g. société chorale, 12 fois), Rœser (g. 2 répétitions par semaine de la société de musique), Schifflange (1 salle de g. et 1 salle de f., associations locales, conférences, société chorale et des pompiers, 41 fois).

De nouvelles maisons d'école seront construites, dans

e courant de cette année, à Aspelt, Differdange, Dudelange, Esch, Kayl et Schifflange.

9 maisons d'école communales étaient dépourvues de *places de récréation*, et l'emplacement des maisons n'en permet guère la création. Les places de récréation de 11 maisons d'école communales et de 2 maisons particulières ne répondaient pas suffisamment à leur but, étant trop petites et mal aménagées.

Comme l'année précédente, *les lieux d'aisances* laissaient à désirer au point de vue de l'aménagement près des écoles d'Aspelt (2 écoles), Limpach (1), Peppange (1), Petange (4 éc. de filles).

Quant à l'entretien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances, il y a un nouveau progrès à noter.

Le musée scolaire d'Esch, très bien assorti, a rendu de grands services aux écoles primaires de cette localité.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés selon les besoins et conformément aux propositions des autorités scolaires.

Le matériel de classe a été largement fourni aux élèves indigents.

Matières d'enseignement.

Les branches obligatoires, énumérées à l'art. 23 de la loi scolaire, ont été enseignées à toutes les écoles.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire 1912-1913 s'est terminée le 13 août, à Differdange, Dudelange, Rumelange; le 14, à Esch; le 23, à Bettembourg et Petange; le 26, à Kayl; le 27, à Schifflange; le 28, à Rœser; le 29, dans les communes de Frisange, Leudelange et Reckange; le 30, dans celles de Mondercange et de Sanem.

L'année scolaire courante a commencé le 22 septembre, à Differdange, Dudelange, Rumelange; le 26 septembre,

à Esch; le 1er octobre, à Bettembourg et Schifflange; le 6 octobre, à Frisange, Kayl, Mondercange, Petange, Reckange, Sanem; le 8, dans la commune de Rœser; le 13 octobre, dans celle de Leudelange.

Les heures de classe variaient entre 8—11½ et 1½—4½; 8—11½ et 1½—4; 8—11 et 1½—4; 8—11 et 1½—4½; 8—11 et 2—4½.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	5676	5408	11084
au-dessus de l'âge obligat. .	46	10	56
au-dessous de l'âge obligat.	2	2	4
Total ...	5724	5420	11144

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 711.

La moyenne des élèves par école était de 51.

Avaient:	11—20 élèves	6	écoles
	21—30 —	11	—
	31—40 —	22	—
	41—50 —	57	—
	51—60 —	80	—
	61—70 —	35	—
	71—80 —	4	—
	81—85 —	1	école

Les écoles trop peuplées ont été dédoublées au commencement de l'année scolaire courante.

Les chiffres indiqués plus haut ne comprennent pas les 186 élèves de l'âge obligatoire faisant partie de la 7e année d'études attachée à des écoles primaires supérieures, ni les 166 élèves fréquentant des écoles primaires privées.

Absences.

Le total des absences a été de 168921 demi-journées,

dont 163238 absences justifiées et 5683 absences non justifiées. Les absences justifiées ont augmenté de 18134, et les absences non justifiées ont diminué de 5848 demi-journées, ce qui fait, au total, une différence de 12286 absences en faveur de l'année 1911-1912.

La fréquentation a été, en général, très régulière, et le gros des absences non motivées doit être mis sur le compte d'un petit nombre d'élèves qui se sont absentés pendant les derniers mois de l'année scolaire.

Absences par communes.

Communes.	Absences				Moyenne des absences par élève.			
	Elèves de l'âge obligatoire.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bettembourg .	416	3442	271	70	8,2	0,6	0,1	8,9
Differdange....	2526	35807	1042	560	14,1	0,4	0,2	14,7
Dudelange.....	1581	20128	663	581	12,7	0,4	0,3	13,4
Esch-s.-Alz. ...	2645	47030	1446	2391	17,7	0,5	0,9	19,1
Frisange	136	1786	112	78	13,1	0,8	0,5	14,4
Kayl	794	12034	492	153	15,1	0,6	0,1	15,8
Leudelange ...	111	1182	54	108	10,6	0,4	0,9	11,9
Mondercange .	163	1828	170	31	11,2	1	0,1	12,3
Petange	977	12460	732	888	12,7	0,7	0,9	14,3
Reckange	84	1031	79	48	12,2	0,8	0,5	13,5
Rœser	212	2733	218	26	12,8	1	0,1	13,9
Rumelange	712	9091	183	469	12,7	0,2	0,6	13,5
Sanem	387	4567	213	128	11,7	0,5	0,3	12,5
Schifflange	340	4199	254	152	12,3	0,7	0,4	13,4
Total ...	11084	157318	5920	5683	14,1	0,5	0,5	15,1

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité deux fois les écoles, 6 l'ont fait une fois. 5 de ces 8 commissions ont fait rapport à l'inspecteur. 6 commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12 sur l'enseignement obligatoire:

Communes de	Art. 10	Art. 11		Art. 12	
	appliqué par la commission scolaire.	par l'inspecteur sur avis de la commission scolaire.	par l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	par l'inspecteur sur la proposition de la commission scolaire.	par l'inspecteur à défaut de proposition de la commission scolaire.
Bettembourg...	7	1	—	1	—
Differdange ...	61	19	—	9	—
Dudelange	35	22	—	38	—
Esch	140	61	—	100	—
Frisange.....	2	—	—	—	—
Kayl	17	7	—	6	—
Leudelange ...	—	—	1	—	1
Mondercange ..	6	5	—	—	—
Petange.....	—	—	32	—	26
Rœser	1	—	—	—	—
Rumelange ...	36	17	10	—	6
Sanem	14	9	—	—	—
Schifflange ...	5	4	—	—	—
Total	324	145	43	154	33

Le certificat d'études primaires a été délivré à 231 garçons et à 179 filles, au total à 410 élèves.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 3e arrondissement se composait de 107 instituteurs, l'instituteur suppléant d'Esch-s.-Alz. compris, de 52 institutrices laïques et 58 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de promotion 21
par suite de déplacement 5
par suite de décès 1
par suite de mise à la retraite 6
par suite de création de nouvelles écoles 20

3 instituteurs, en possession d'un congé régulier, aux fins de continuer leurs études à l'étranger, étaient remplacés pendant l'année scolaire entière, resp. pendant 4 et 2 mois.

14 instituteurs et 7 institutrices étaient remplacés pour cause de maladie, pendant 3 jours au minimum et 136 jours au maximum.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Brevet d'enseign. prim. sup.	8	2	3	13
Brevet d'enseign. postscol.	42	25	15	82
Brevet d'apt. pédagogique .	47	18	26	91
Brevet provisoire	10	7	10	27
Autorisation d'enseigner . .	—	—	4	4
Total...	107	52	58	217[1])

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	3	5	4	12
2	64	25	36	125
3	39	22	18	79
Total...	106	52	58	216

[1]) L'instituteur suppléant d'Esch est compris; il ne l'est pas dans les trois tableaux qui suivent.

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices.		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	3	4	9
2	81	43	54	178
3	21	6	—	27
4	2	—	—	2
Total ...	106	52	58	216

Résultats obtenus.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	—	3	1	4
2	58	23	34	115
3	46	25	22	93
4	2	1	1	4
Total ...	106	52	58	216

Ancienneté de service.

Années de service au 30 eptembre 1913.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	25	22	9	56
6—10	17	15	7	39
11—15	20	7	17	44
16—20	17	3	7	27
21—25	14	1	5	20
26—30	8	1	3	12
31—35	2	2	2	6
36—40	4	1	6	11
41—45	—	—	2	2
Total ...	107	52	58	217

Revenus du personnel enseignant.

Personnel enseignant.	Membres.	Traitements communaux.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement effectives.	Total.
Instituteurs	107	238150	45974,50	15500	44250	343874,50
Institutrices laïques .	52	80927,50	10606,25	7400	14300	113233,75
Institutrices religieuses .	58	53200	—	6500	2025 [1]	61725
Total. . .	217	372277,50	56580,75	29400	60575	518833,25

[1]) 12 institutrices religieuses avaient des indemnités de logement; la valeur des logements fournis par les communes à 46 institutrices religieuses n'est pas comprise.

Les indemnités de logement légales s'élèvent, pour les instituteurs et les institutrices laïques, aux sommes de 48625+17350=68000 fr.

Moyenne	Instituteur	Institutrice laïque.	Institutrice religieuse.
du traitement communal.	2225	1556	917
du traitement communal. avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales	3254	2236	a) 1072 b) 920 + log.

Indemnités payées aux membres du personnel enseignant des écoles primaires préposés à des cours postscolaires.

68 instituteurs ont touché de ce chef 12252 fr. ou, en moyenne, 180 fr.

8 institutrices laïques ont touché 1068 fr. ou, en moyenne, 133 fr.

10 institutrices religieuses ont touché 1416 fr. ou, en moyenne, 141 fr.[1])

Logements.

14 instituteurs, 12 institutrices laïques et 44 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les institutrices religieuses disposaient de 11 logements.

Nombre des pièces, outre la cuisine.	Logements			Total des logements.
	d'instituteurs.	d'institutrices laïques.	d'institutrices religieuses.	
2	—	1	—	1
3	—	7	—	7
4	6	3	—	9
5	6	1	1	8
6 et plus	2	—	10	12
	14	12	11	37

[1]) Un certain nombre de cours postscolaires dirigés par des institutrices religieuses étaient en activité pendant toute l'année scolaire.

Le logement des institutrices religieuses de Kayl était humide et ne répondait pas non plus aux autres conditions requises.

Des distributions de prix ont été faites aux écoles des communes de Frisange, Leudelange, Mondercange, Petange, Rœser, Rumelange et Schifflange.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Esch-s.-Alz., le 30 juillet 1913.

La caisse d'épargne scolaire fonctionnait à Rodange, Rumelange et Schifflange, où 109 élèves ont versé 2419 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à 6 garçons et 4 filles appartenant à 7 familles qui résidaient en 5 localités différentes.

b) Écoles primaires privées.

1° Le pensionnat de Dudelange comprenait 4 classes primaires séparées, dont 3 comptaient deux divisions chacune et dont la 4e formait la 7e année d'études. Ces 4 classes, fréquentées ensemble par 124 élèves de l'âge obligatoire, étaient dirigées par 4 sœurs de nationalité luxembourgeoise, possédant deux le brevet d'aptitude pédagogique, une le même brevet et le brevet français élémentaire. La 4e religieuse, sans brevet, était autorisée à enseigner.

2° L'école privée de Rumelange comprenait deux classes séparées, dont l'une comptait 15, l'autre 11 filles de l'âge obligatoire. Deux sœurs de nationalité luxembourgeoise, en possession l'une du brevet d'aptitude pédagogique, l'autre du brevet provisoire, étaient préposées à cette école.

3° L'école mixte de la Poudrerie de Kockelscheuer, dirigée par un instituteur porteur d'un brevet d'aptitude pédagogique, était fréquentée par 6 garçons et 10 filles de l'âge obligatoire.

Résultats obtenus: 4 nos 2 et 3 nos 3.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les 5 écoles primaires supérieures pour garçons étaient établies à Bettembourg, Differdange, Dudelange, Petange, Rumelange; celles pour jeunes filles se trouvaient à Bettembourg, Differdange, Niedercorn et Rumelange.

L'école de Dudelange, comprenant deux classes séparées, était dirigée par deux instituteurs.

Le personnel enseignant se composait de 6 instituteurs, 1 institutrice laïque et 3 institutrices religieuses. 2 instituteurs et 2 institutrices possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur; les autres membres du personnel enseignant avaient le brevet d'enseignement postscolaire.

Élèves.

Localités.	Garçons		Filles	
	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire.	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire.
Bettembourg..	15	27	25	30
Differdange ..	11	29	12	13
Dudelange ...	42	37	—	—
Niedercorn ...	—	—	18	14
Petange	14	26	—	—
Rumelange ...	29	20	20	12
Total	111	139	75	69
	250		144	

Absences.

Total des élèves de l'âge obligatoire (7e année): 186.
Nombre des absences justifiées: 1499 demi-journées.
Moyenne des absences justifiées: 8.
Nombre des absences non justifiées: 84.
Moyenne des absences non justifiées: 0,4.
Total de la moyenne: 8,4.

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Traitements communaux	17800	5180	22980
Suppléments de traitement	4687,50	400	5087,50
Primes de brevet..	1400	1000	2400
Indemnités de logement	2375+1log.	460+2l.	2835+3log.
Total	26262,50	7040	33302,50

Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux..... 1375 fr.

Total de la dépense 34677,50 fr.

Résultats obtenus: 6 nos 2 et 4 nos 3.

b) Écoles primaires supérieures privées.

1° Le pensionnat de Dudelange possédait, outre les 4 classes primaires mentionnées plus haut,

a) une classe primaire supérieure à une division avec 11 élèves au-dessus de l'âge obligatoire (8e année d'études), dirigée par une sœur de nationalité française, munie du brevet supérieur;

b) un cours spécial préparatoire aux brevets français, avec 12 élèves, dirigé par une autre religieuse française, munie du même brevet. Toutes les élèves étaient du pays.

Outre les branches prescrites, on enseignait, à titre facultatif, l'anglais, l'italien, la peinture, la musique, la dactylographie.

2° L'école privée de Rumelange comprenait, en dehors des deux classes primaires déjà renseignées, une classe primaire supérieure avec 16 élèves, dont 13 de la 7e et 3 de la 8e année d'études, toutes domiciliées dans le Grand-Duché

L'école était dirigée par une religieuse qui possédait le brevet d'aptitude pédagogique. Les résultats obtenus aux deux établissements ont été très satisfaisants.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 3e arrondissement comptait 49 écoles de garçons avec 763 élèves et 32 écoles de filles avec 698 élèves.

Dans ces chiffres et dans les renseignements qui suivent ne sont pas comprises les 101 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture organisés aux écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire dans les communes de Differdange (g. et f.), Esch (g.), Frisange (g. et f.), Leudelange (g. et f.), Rœser (g. et f.), Rumelange (g. et f.) et Schifflange (g. et f.).

Durée des cours.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	3 leçons par semaine.	4 leçons par semaine.	Nombre des écoles.
2	—	1	—	1
4	—	4	—	4
5	—	29	4	33
7	—	4	—	4
9	—	6	—	6
11	1	—	—	1
Total..	1	44	4	49

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Écoles permanentes: (5 ou 6 jours de classe)	Nombre des écoles.
	par semaine.					
2	1	—	—	—	—	1
4	2	—	—	—	—	2
5	3	6	3	—	2	14
6	1	—	—	1	—	2
9	—	—	4	—	—	4
10	1	—	—	—	6	7
10½	—	—	—	—	2	2
Total	8	6	7	1	10	32

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: cours techniques (électricité), à	1 école
1 branche: le dessin, à.....	2 écoles
5 branches: allemand, français, arithmétique et géométrie, comptabilité, instruction civique, à	4 »
5 branches: allemand, français, arithmétique et géométrie, comptabilité, dessin, à	3 »
5 branches: allemand, français, arithmétique et géométrie, sciences physiques et naturelles, comptabilité, à	17 »
6 branches: allemand, français, arithmétique et géométrie, sciences physiques et naturelles, comptabilité, dessin, à	7 »
7 branches: allemand, français, arithmétique et géométrie, sciences physiques et naturelles, comptabilité, instruction civique, dessin, à	15 »
Total	49 écoles

Écoles des filles.

1 branche: travaux à l'aiguille, à	13 écoles
4 branches: allemand, français, comptabilité, arithmétique, à	3 »
5 branches: allemand, français, comptabilité, arithmétique, travaux à l'aiguille, à	3 »
5 branches: allemand, français, comptabilité, arithmétique, économie domestique, à ...	6 »
6 branches: allemand, français, comptabilité, arithmétique, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	7 »
Total	32 »

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
2	18	22	40
3	30	10	40
4	1	—	1
Total...	49	32	81

Les résultats obtenus aux cours de couture des écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs ont été satisfaisants.

Des distributions de prix ont eu lieu aux cours d'adultes de Leudelange (1 école), Petange (3 écoles), Rodange (3), Rumelange (4), Schifflange (3).

Personnel enseignant.

Toutes les écoles de perfectionnement, pour garçons et jeunes filles, ainsi que les cours de dessin étaient dirigés par des instituteurs ou des institutrices des écoles primaires ou primaires supérieures.

En dehors du personnel des écoles primaires, un professeur, un maître de dessin et un technicien étaient chargés de cours aux écoles d'adultes de la ville d'Esch. 13 ouvroirs,

1 cours de cuisine et les 7 cours de couture des écoles primaires mixtes étaient dirigés par des maîtresses spéciales.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'Etat	12670 fr.
Part contributive des communes	10558 »
Total	23228 fr.

Dans cette somme ne sont compris ni le subside de l'Etat de 799 fr. ni les subventions communales de 497 fr. alloués aux 7 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs. Ces derniers subsides ajoutés au chiffre dè ci-dessus donnent 24524 fr. au total.

13 membres du personnel enseignant des cours postscolaires touchèrent comme indemnité le subside de l'Etat; pour tous les autres membres, cette indemnité fut supérieure au subside.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
moins de 100 fr. .	3	3	6
100	20	10	30
150	22	2	24
200	13	2	15
250	3	5	8
300	5	—	5
350	6	1	7
500	—	1	1
600	—	4	4
700	—	1	1
800	—	2	2
900	—	1	1
Total. . .	72	32	104

Aux 49 écoles de garçons étaient préposés 72 maîtres.

Bibliothèques populaires.

Les 13 bibliothèques renfermaient 3050 volumes et comptaient 839 lecteurs, dont 455 élèves. Le nombre des

volumes empruntés était de 11517. 5 bibliothèques n'avaient pas de lecteur, 2 en avaient moins de 10. 6 communes ont voté des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques populaires: Differdange (500 fr.), Esch (500 fr.), Leudelange (50 fr.), Petange (75 fr.), Rumelange (500 fr.), Schifflange (30 fr.).

Des bibliothèques scolaires à l'usage exclusif des élèves ont été créées à Differdange (100 volumes), Dudelange (132 vol.), Esch (358 vol.).

b) Cours postscolaires privés.

Des cours postscolaires privés pour jeunes filles étaient organisés à Dudelange (86 élèves), Esch (54), Lasauvage (18), Petange (46), Rumelange (41). Le programme de ces cours, dirigés par des religieuses, comprenait les travaux à l'aiguille pour l'école de Lasauvage, les travaux à l'aiguille et l'économie domestique pour les écoles de Petange et de Rumelange, les mêmes branches et l'allemand, le français, le calcul, la tenue des livres, la coupe, le repassage et la cuisine pour celles de Dudelange et d'Esch. Tous ces cours duraient l'année entière, et les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

4e ARRONDISSEMENT: CANTONS DE DIEKIRCH, REDANGE ET VIANDEN.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Elles étaient au nombre de 6, dirigées par des religieuses, dont 2 possédaient le diplôme froebelien, 3 le diplôme pour l'enseignement de l'ouvrage manuel; une maîtresse n'avait pas de diplôme. Les maîtresses des 3 écoles citées en dernier lieu dirigeaient en hiver un ouvroir dans la même salle de classe; les autres écoles fonctionnaient toute l'année. L'entrée de ces écoles était gratuite, à l'exception d'Ettelbruck et de Medernach. A Ettelbruck, les parents solvables

payaient 2, resp. 1,50, 1 ou 0,50 fr. par mois et par enfant; à Medernach, la taxe scolaire était de 5 fr.

Les autres renseignements sont fournis par le tableau qui suit:

Localités.	Élèves		Indemnités fixes.	Indemnités de logement.	Dépense totale.
	Garçons.	Filles.			
Diekirch ..	26	20	750	75	825
id. ...	18	27	500	75	575
Ettelbruck.	45	40	700	130	830
Medernach.	18	14	125	log.	125
Perlé	20	30	350	log.	350
Vianden...	32	28	350	log.	350
	159	159	2775	280	3055

Marche des écoles: 1 nº 1, 3 nos 2 et 2 nos 3.

b) L'école gardienne privée

de Bettendorf, dirigée par une religieuse non diplômée, comptait 20+30=50 élèves. Elle fonctionnait seulement en été; en hiver, la même sœur dirigeait un ouvroir. Marche de l'école: nº 2.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 144 écoles primaires publiques du 4e arrondissement (3 de plus que l'année précédente) appartenaient à 84 ressorts scolaires et se divisaient en:

38 écoles de garçons,
39 écoles de filles,
55 écoles mixtes ordinaires et
12 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient: 1 année d'études ..... 16 écoles
2 années d'études..... 14 »
3 » ..... 8 »
4 » ..... 5 »
5 » ..... 10 »
6 » ..... 50 »
7 » ..... 41 »

Les 38 écoles de garçons et 32 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs.

Les 39 écoles de filles, 23 écoles mixtes ordinaires et les 12 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

A Diekirch (pour les 5 premières années) et à Ettelbruck (pour le degré moyen et la 5e année), l'enseignement est organisé de manière que la même classe reste, pendant deux années consécutives, sous la direction de la même personne.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Sur les 144 *salles de classe* logées dans 98 maisons d'école, 7 salles étaient en mauvais état. Celles-ci se trouvaient à Arsdorf (f.), trop petite, mal aérée; Gilsdorf (g.), trop petite, humide, mal éclairée; Michelbouch, trop petite, accès incommode; Ospern (f.), trop petite; Schwebach, basse et humide; Welscheid, trop petite; Wolwelange, trop petite.

Une nouvelle maison d'école est en voie de construction à Ospern. Des améliorations ont été apportées aux salles de classe de Hoscheid (g.), Landscheid, Mertzig (g.).

Le nettoyage des salles de classe se faisait encore par les enfants à Grevels, Heispelt (changé cette année), Kuborn, Lannen, Putscheid, Schwebach et Tandel, c'est-à-dire à une l'école de moins que l'année passée. A Putscheid, il a été impossible de trouver une personne à charger de ce service.

Les salles de classe suivantes étaient assez souvent détournées de leur destination naturelle: *a)* par les associations agricoles: Bettel (12 fois), Burden (14), Dellen (4), Eppeldorf (3), Ermsdorf (7), Medernach (g. 12), Nachtmanderscheid (5), Perlé (g. 15), Schieren (g. 4), Schwebach

(10), Walsdorf (12), Wolwelange (14); *b)* par d'autres sociétés: Bilsdorf (chant, 12 fois), Bourscheid (f. Volksverein 4 f.), Ettelbruck (2 salles de f. associations religieuses, chaque dimanche), Gilsdorf (g. chant, chaque semaine), id. (mixte, Volksverein, 2), Hoscheid (g. assoc. agricoles et Volksverein 2+1 f.), Mertzig (g. Lese- et Sparverein, chaque dimanche), id. (mixte, assoc. agricoles et ventes, 7+5), Michelau (assoc. agr. et Volksverein, 4+3 f.), Niederpallen (ass. agr. et chant 10+2 f. par sem.), Oberpallen (chant, 12), Sæul (g. chant, 10), Stegen (ass. agr. et ventes, 3+1), Useldange (g. chant, 20), Welscheid (ass. agr. et chant 4+12 fois).

Des places de récréation clôturées et plantées d'arbres se trouvaient près de 36 maisons d'école, et 51 maisons étaient entourées de places convenables, permettant l'exécution de jeux scolaires. 9 maisons d'école manquaient de places de récréation.

Le besoin de meilleures places de récréation se faisait sentir auprès de 11 maisons d'école: Arsdorf (f.), Bivels, Bourscheid (2), Eppeldorf, Ermsdorf, Gilsdorf (g.), Hœsdorf, Merscheid, Michelau, Perlé (2), Wahl (2).

Au point de vue de la construction, *les lieux d'aisances* laissaient à désirer auprès de 18 écoles: Arsdorf (f.), Beckerich (3 éc.), Bettel, Bettendorf (2), Bigonville (f.), Bourscheid (2), Eppeldorf, Holtz, Michelau, Perlé (2), Redange (g.), Wahl (2).

Des améliorations sont à noter pour Diekirch, Ell et Everlange. Nouvelle construction de cabinets à Hoscheid. D'autres nouvelles constructions sont décidées à Bettel et à Fouhren.

Dans les localités énumérées ci-dessus, où il n'y avait pas de personne payée pour le nettoyage, l'entretien de la propreté des cabinets incombait également aux élèves, ou bien ils n'étaient pas nettoyés du tout (Stolzembourg).

Il en était à peu près de même aux endroits où le crédit alloué à cette fin ne suffisait pas pour que la personne

chargée du nettoyage des salles de classe exécutât aussi le lavage des cabinets. De ce nombre étaient les écoles de Bilsdorf, Bettel, Colpach, Feulen, (2 éc.) Hostert, Sæul (1 éc.), à 3 écoles de moins que l'année précédente.

Il n'y avait d'autre *jardin scolaire* que le jardin botanique de l'instituteur de Nagem.

Un *musée scolaire*, assez complet, se trouve à l'école des garçons de Diekirch.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été renouvelés et complétés par l'acquisition de bancs, de pupitres, de tableaux noirs, d'armoires, de cartes géographiques, de globes terrestres, de tableaux des poids et mesures, d'images pour l'enseignement intuitif, d'appareils physiques, de lampes.

Le matériel de classe a été fourni aux élèves indigents en bonne qualité et en quantité suffisante.

Matières d'enseignement.

Outre les branches prescrites, la tenue des livres figurait au programme de la 7e année d'études à Diekirch.

Durée du temps de classe.

23 communes, sur 29, avaient fixé au 30 août la fin de l'année scolaire; à Diekirch et à Ettelbruck, l'année scolaire finissait le 16 août. Dans les communes d'Arsdorf, Bigonville, Perlé et Putscheid, les grandes vacances étaient fixées du 15 septembre au 15 octobre; à Bigonville et à Nachtmanderscheid, les cours cessèrent néanmoins le 6, resp. le 3 septembre.

L'année scolaire 1913—1914 commença le 26, resp. le 29 septembre à Diekirch et à Ettelbruck; dans 11 communes, elle commença le 1er, dans 11 autres, le 6 octobre; à Mertzig, le 10 octobre, à cause de réparations aux logements. Dans les 4 communes dont les grandes vacances prennent cours le 15 septembre, les classes rentrèrent en activité le 15 octobre, à l'exception d'Arsdorf et de Bigonville (dans cette dernière localité par suite de la mise en état des salles de classe) et des sections de Gralingen et de Weiler par suite de nominations. La rentrée, dans ces endroits, eut lieu le 20, resp. le 27 octobre.

Par suite de dispenses temporaires, le nombre d'heures de classe n'atteignait pas le chiffre 5, pendant le mois d'octobre, à 10 écoles, appartenant à 2 communes. 23 communes avaient 6 heures de classe par jour pendant toute l'année; quelques-unes, à cause de l'enseignement religieux, ont réduit la durée de l'école à 5 heures et demie, une commune l'a fixée temporairement à 5 heures.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2629	2767	5387
au-dessus de l'âge oblig. ..	8	5	13
au-dessous de l'âge oblig. .	5	1	6
Total ...	2633	2773	5406

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 511.

La moyenne des élèves par école était de 37.

Comptaient:	1— 5 élèves	.....	1 école
	6—10 »	.....	3 écoles
	11—20 »	.....	16 »
	21—30 »	.....	22 »
	31—40 »	.....	58 »
	41—50 »	.....	27 »
	51—60 »	.....	12 »
	61—70 »	.....	5 »

N'avaient pas plus de 10 élèves: Folkendange (5), Schwebach (10), Tandel (7), Walsdorf (6).

Absences.

Le total des absences était de 80280 demi-journées, dont 76437 absences justifiées et 3843 absences non justifiées. Il existe en faveur de l'année 1911—12 une différence de 6282 absences justifiées et, en faveur de l'année 1912—1913, une différence de 9916 absences non justifiées, ce qui fait, sur l'ensemble, une différence de 3634 demi-journées en faveur de l'année scolaire 1912—1913. 147 élèves ont eu des dispenses de fréquentation, variant entre un mois et une année entière.

15 communes ont obtenu, à la suite de demandes en due forme, dispense partielle pour les élèves âgés de 11 ans, en vertu de l'art. 8 (garde du bétail).

Absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève.			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Arsdorf	129	934	101	56	7,2	0,7	0,4	8,3
Bastendorf ...	135	1262	64	—	9,3	0,4	—	9,7
Beckerich	278	2448	236	66	8,8	0,8	0,2	9,8
Bettborn	153	1392	501	72	9	3,2	0,4	12,6
Bettendorf ..	303	3533	374	56	11,6	1,2	0,2	13
Bigonville	116	312	27	—	2,7	0,2	—	2,9
Bourscheid ...	268	7191	268	13	26,8	1	—	27,8
Diekirch	436	7075	764	315	16,2	1,7	0,7	18,6
Ell	129	1249	342	31	9,6	2,6	0,2	12,4
Ermsdorf.....	131	1099	201	25	8,3	1,5	0,1	9,9
Erpeldange ..	104	1168	77	37	11,2	0,7	0,3	12,2
Ettelbruck ..	535	9100	1259	236	17	2,3	0,4	19,7
Feulen	136	1571	43	—	11,5	0,3	—	11,8
Folschette ...	260	4804	1178	1524	18,4	4,4	5,8	28,6
Fouhren	72	436	45	29	6	0,6	0,4	7
Grosbous	129	744	252	218	5,7	1,9	1,6	9,2
Hoscheid	105	1281	99	2	12,2	0,9	—	13,1
Medernach ..	138	1000	143	27	7,2	1	0,2	8,4
Mertzig	132	1435	181	—	10,8	1,3	—	12,1
Perlé	236	1280	570	164	5,4	2,4	0,6	8,4
Putscheid	181	1798	86	61	9,8	0,4	0,3	10,5
Redange	288	3008	225	58	10,4	0,7	0,2	11,3
Reisdorf	85	523	121	5	6,1	1,4	—	7,5
Sæul.....	95	697	513	25	7,3	5,4	0,2	12,9
Schieren	119	1517	107	54	12,7	0,9	0,4	14
Useldange ...	175	2545	337	11	14,5	1,8	—	16,3
Vianden.....	201	4413	582	557	22,1	2,8	2,7	27,6
Vichten	132	2177	57	93	16,4	0,4	0,7	17,5
Wahl	186	1445	247	108	7,7	1,3	0,5	9,5
Total ...	5387	67437	9000	3843	12,5	1.6	0,7	14,8

Commissions scolaires.

9 commissions scolaires ont visité les écoles et fait rapport à l'inspecteur; 2 de ces commissions ont fait deux visites avec deux rapports; une autre commission a fait deux visites avec un seul rapport; 2 commissions ont visité, l'une 1 fois, l'autre 2 fois, les écoles sans faire de rapport. 17 commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10 par la commis. scolaire.	Art. 11	Art. 12
		par l'inspecteur.	
Bastendorf	—	1	—
Beckerich	—	2	2
Bettborn	—	2	2
Bettendorf	2	2	—
Bourscheid	—	1	—
Diekirch	26	11	5
Ell	1	1	—
Ettelbruck	27	4	2
Folschette	20	10	4
Grosbous	—	3	—
Perlé	—	2	—
Redange	3	—	—
Schieren	3	—	—
Vianden	13	3	2
Vichten	1	—	—
Wahl	—	2	2
Total .	96	44	19

Par application de l'art. 105, les sections d'Arsdorf (éc. des f.), Ospern (id.), Stolzembourg, Vichten (2 éc.) et Wolwelange avaient été temporairement dispensées d'introduire la 7e année d'études.

Pour 33 écoles, appartenant à 8 communes, la 7e année d'études avait été répartie sur des deux semestres d'hiver.

Le certificat de fin d'études primaires a été délivré à 48 garçons et 52 filles.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 71 instituteurs, 44 institutrices laïques et 29 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

pour cause de déplacement 17
par suite de mise à la retraite 7
par suite de décès 2

8 membres du personnel ont été remplacés, pour cause de maladie, pendant 10 jours à 5 mois.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brevet d'enseign. prim. sup.	2	—	1	3
Brevet d'enseign. postscolaire	14	11	12	37
Brevet d'aptitude pédagogique	29	18	13	60
Brevet provisoire	23	15	3	41
Autorisation.....	3	—	—	3
Total...	71	44	29	144

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	3	—	1	4
2	29	22	11	62
3	36	21	17	74
4	3	1	—	4
Total...	71	44	29	144

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	5	3	7	15
2	29	26	20	75
3	32	15	2	49
4	5	—	—	5
Total...	71	44	29	144

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	—	2	4
2	18	14	8	40
3	46	28	19	93
4	5	2	—	7
Total...	71	44	29	144

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	22	18	3	43
6—10	11	3	5	19
11—15	7	6	7	20
16—20	4	—	5	9
21—25	3	10	3	16
26—30	7	2	1	10
31—35	14	4	1	19
36—40	2	1	3	6
41—45	1	—	—	1
46—50	—	—	1	1
Total...	71	44	29	144

Traitements du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs		Institutrices				Total.
			laïques		religieuses		
	nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	nombre	sommes	
Traitements communaux	71	122347	44	55644	29	25783	203774
Suppléments de traitement.	49	38412,50	25	16052,50	—	—	54465
Primes de brevet . .	45	6300	29	4000	26	4000	14300
Indemnités de logement effectives	46	14200	14	2700	13	1360	18260
Total. . .		181259,50		78396,50		31143	290799 fr,
Indemnités de logement légales.	71	20975	44	9000	29	1360+8 log.	31335+8 log.

Moyenne	Instituteur.	Institutrice laïque	Institutrice religieuse.
du traitement communal ...	1723	1264	889
du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales	2648	1925	1073+ 8 logem.

Du chef *des cours postscolaires* qu'ils dirigeaient,
64 instituteurs touchèrent 11565 fr., en moyenne, 181 fr.,
21 institutrices laïques... 2875 fr., en moyenne, 137 fr.,
6 institutrices religieuses. 488 fr., en moyenne, 81 fr.

Logements.

24 instituteurs, 29 institutrices laïques et 16 institutrices religieuses étaient en jouissance de logements fournis par les communes. Les 16 institutrices religieuses disposaient de 8 logements. Les 2 institutrices de Mertzig occupaient le même logement.

Les logements de Niederpallen (instituteur) et de Mertzig (2 institutrices) se trouvaient en mauvais état.

Les logements se composaient, avec la cuisine, de

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
3	—	6	—	6
4	1	20	4	25
5 et plus	23	2	4	29
	24	28	8	60

Une distribution de prix n'a pas été faite dans 12 communes, comptant 66 écoles.

Les conférences d'arrondissement ont eu lieu à Ettelbruck, le 18 août, pour les cantons de Diekirch et de Vianden

et la commune de Grosbous; à Redange, le 20 août, pour le canton de Redange, à l'exception de la commune de Grosbous.

La caisse d'épargne fonctionnait à 7 écoles primaires, où 177 élèves versèrent la somme de 5469,50 fr.

b) L'école primaire privée

de l'hospice de Diekirch, dirigée par une institutrice brevetée, comptait 19 garçons et 34 filles de 6 à 14 ans. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Le 4e arrondissement possédait deux écoles primaires supérieures pour garçons. L'installation, bonne à Redange, était à peine satisfaisante à Vianden. A Redange, le minerval était fixé à 20 fr. par an pour les élèves habitant la section de Redange et à 30 fr. pour les autres. A Vianden, les élèves de nationalité étrangère payaient une taxe de 24 fr.; pour les élèves du pays, l'enseignement était gratuit. Le congé hebdomadaire comprenait toute la journée du jeudi.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

Les instituteurs possédaient, l'un le brevet d'enseignement primaire supérieur, l'autre, celui d'enseignement postscolaire.

Nombre des élèves.	Redange.	Vianden.	Total.
de l'âge obligatoire (7e année).	13	11	24
au-dessus de l'âge obligatoire.	23	5	28
Total	36	16	52

Absences.

Localités.	Élèves de la 7e année.	Absences en vertu de l'art. 6.	Absences avec permission	Absences sans permission	Absences Total.	Moyenne des absences p. élève en vertu de l'art. 6.	Moyenne des absences p. élève avec permission	Moyenne des absences p. élève sans permission	Moyenne des absences p. élève Total de la moyenne.
Redange ...	13	98	32	47	177	7.5	2.4	3.6	13.6
Vianden....	11	53	53	17	123	4.8	4.8	1.5	11.1
Total ...	24	151	85	64	300	6.2	3.5	2.6	12.3

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux.....	4800 fr.	
Suppléments de traitement	1875 »	
Primes de brevet	500 »	
Indemnité de logement	400 »	+1 log.
Indemnités des ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux.....	250 »	
Total	7825 fr.	

b) Écoles primaires supérieures privées.

1° Le pensionnat de Diekirch comprenait 3 classes primaires supérieures, destinées à donner une éducation générale, et un cours spécial, préparatoire aux brevets français. Il y était attaché un cours de ménage et un ouvroir. 9 religieuses s'occupaient de l'enseignement aux classes énumérées ci-dessus, 5 luxembourgeoises et 4 françaises. Les premières possédaient: 3 le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet provisoire, 1 le diplôme pour l'enseignement de l'ouvrage manuel; les 4 maîtresses françaises avaient: 2 le brevet français supérieur, 2 le brevet français élémentaire. Une demoiselle anglaise diplômée donnait le cours d'anglais, et un professeur enseignait les sciences naturelles.

Outre les matières prescrites, le programme de l'établissement comprenait la musique, la peinture, la sténographie et la dactylographie.

Le nombre des élèves était de 110 au total, dont 17 de l'âge obligatoire (7e année) et 93 au-dessus de cet âge. 10 des premières et 76 des 93 étaient du pays.

2° Le pensionnat d'Ettelbruck comprenait également 3 classes primaires supérieures et un cours préparatoire aux brevets français. Un autre cours spécial, composé de deux années d'études, préparait à l'école normale.

Le pensionnat était dirigé par 11 religieuses, dont 9 luxembourgeoises et 2 françaises. Elles possédaient: 2 le brevet d'enseignement primaire supérieur, 2 celui d'enseignement postscolaire, 1 le brevet d'aptitude pédagogique, 2 le brevet provisoire, 2 le diplôme pour l'ouvrage manuel, 1 le brevet français supérieur et 1 le brevet français élémentaire.

Au programme figuraient, outre les branches prescrites, l'anglais, la peinture, la tenue des livres, la sténographie et la dactylographie.

Le nombre des élèves était de 138, dont 7 de l'âge obligatoire. 5 de ces dernières et 119 de celles au-dessus de l'âge obligatoire étaient de nationalité luxembourgeoise.

Le résultat général des deux établissements est représenté par le n° 2.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Il y avait dans le 4e arrondissement 83 écoles d'adultes pour garçons avec 704 élèves et 50 écoles d'adultes pour jeunes filles avec 507 élèves, donc, en tout, 133 cours postscolaires avec 1211 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 598 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 32 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire, pour les garçons, à Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Perlé, Sæul, Schieren, Vichten et Wahl; pour les filles, à Diekirch, Ettelbruck, Sæul, Schieren, Vichten, Wahl.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	4 leçons par semaine.	Nombre des écoles.
3 à 3½	1	1	2	1	5
4 à 4½	1	2	6	—	9
5 à 5½	4	7[1])	55	—	66
6 et au delà	—	—	3	—	3
Total...	6	10	66	1	83

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	6 leçons par semaine.	Nombre des écoles.
3 à 3½	—	2	—	—	2
4 à 4½	1	—	—	—	1
5 à 5½	13[2])	6[3])	19[4])	5	43
toute l'année	1	—	—	3	4
Total...	15	8	19	8	50

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	15 écoles
3 branches: allemand, calcul, tenue des livres, à	2 —
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, à	26 —
5 branches: les précédentes et le dessin, à....	2 —
5 branches: celles du n° 4 et les sciences naturelles, à	4 —

[1]) Pour deux de ces écoles, les leçons comptaient 3 heures, pour toutes les autres écoles, elles étaient, comme partout, de 2 heures. [2]) 2 écoles à 3 et 2 écoles à 4 heures par leçon. [3]) 3 écoles à 3 heures par leçon. [4]) 4 écoles à 3 heures par leçon

6 branches: les précédentes et l'hygiène, à....	2 écoles
7 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, sciences naturelles, instruction civique, l'hygiène, à.....	8 —
8 branches: les précédentes et l'économie politique, à	23 —
9 branches: les précédentes et le dessin, à....	1 école
Total	83 écoles

École de filles.

1 branche: la couture, à	17 écoles
1 branche: la cuisine, à.....	1 école
3 branches: allemand, français, calcul, à.....	5 écoles
4 branches: les précédentes et la couture, à ...	10 —
5 branches: les précédentes et l'hygiène, à	5 —
5 branches: allemand, français, calcul, couture, ménage, à	1 école
6 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, l'hygiène, la couture, à.....	9 écoles
7 branches: les précédentes et les sciences ménagères, à.....	2 —
Total	50 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons	Écoles de filles.	Nombre des écoles.
1	2	2	4
2	47	35	82
3	28	13	41
4	6	—	6
Total...	83	50	133

Personnel enseignant.

A 4 écoles de dessin et à 11 écoles de couture étaient préposées des personnes étrangères à l'enseignement primaire proprement dit.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'Etat	16144 fr.
Part contributive des communes	4344 »
Total	20488 fr.

En y ajoutant le subside de l'Etat de 3175 fr. et les subventions communales de 287 fr. accordés aux 32 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs, on arrivera au total final de 23950 fr.

Indemnités payées pour les cours postscolaires.

Avaient	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
moins de 100 fr.	11	15	26
100 à 150 fr.	43	21	64
150 à 200 fr.	22	7	29
200 fr. et plus	7	7	14
Total...	83	50	133

Une distribution de prix a eu lieu aux écoles de garçons de Bettendorf, Diekirch (4), Grosbous, Mertzig, Reisdorf, Schandel, Useldange et aux écoles de filles de Gilsdorf (2).

La caisse d'épargne était introduite à 1 école d'adultes, où 2 élèves ont versé 12 fr.

Bibliothèques populaires.

Les 31 bibliothèques populaires possédaient 3109 volumes et comptaient 533 lecteurs, dont 215 élèves des écoles primaires et 229 élèves des cours postscolaires. Le nombre des ouvrages lus était de 3378. 11 bibliothèques ne fonctionnaient pas, 4 autres avaient moins de 10 lecteurs. 11 communes ont voté des crédits spéciaux dans l'intérêt des bibliothèques: Arsdorf (25 fr.), Bettborn (100), Bigonville (25), Bourscheid (25), Diekirch (100), Erpeldange (30), Ettelbruck (50), Medernach (75), Reisdorf (10), Schieren (10), Useldange (65). 5 ouvrages, acquis

par l'Etat, ont été transmis, dans le courant de l'année, aux bibliothèques des 6 arrondissements d'inspection.

b) Écoles d'adultes privées.

1° L'ouvroir de Bettborn, dirigé par des sœurs non brevetées et limité au semestre d'hiver, comptait 11 élèves de 14 à 16 ans.

2° L'ouvroir de Bettendorf, dirigé par une sœur sans brevet et fréquenté par 11 élèves de 14 à 16 ans, fonctionnait également pendant le semestre d'hiver.

3° L'école de ménage du pensionnat d'Ettelbruck, ouverte toute l'année, comptait 42 élèves de 13 à 20 ans et était dirigée par des religieuses diplômées. On y enseignait les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine, le jardinage et la laiterie. Des leçons de tenue des livres et de sciences naturelles, spécialement d'agriculture, y étaient données par des professeurs de l'école agricole.

Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

5e ARRONDISSEMENT: CANTONS DE CLERVAUX ET DE WILTZ.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les 4 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par des maîtresses religieuses, dont l'une était en possession du diplôme afférent, 2 possédaient le diplôme pour l'ouvrage manuel, 1 n'avait pas de brevet. L'école de Wiltz durait toute l'année; les 3 autres fonctionnaient seulement en été. En hiver, celles-ci étaient remplacées par des ouvroirs, installés dans les mêmes salles et dirigés par les mêmes sœurs. Le mobilier de classe de l'école gardienne de Wiltz était bon et le matériel d'enseignement à peu près complet; aux 3 autres écoles, le matériel était satisfaisant, mais le mobilier de classe laissait beaucoup à désirer. L'admission à toutes ces écoles fut gratuite. L'indemnité des maîtresses de Boulaide et de Weiswampach n'était que de 50 fr. pour la direction de l'école gardienne proprement dite.

Les autres renseignements sur les écoles gardiennes publiques sont fournis par le tableau suivant:

Localités.	Élèves		Indemnités.
	garçons	filles.	
Boulaide	4	8	50 fr.
Boxhorn	13	15	207 »
Weiswampach	8	17	50 »
Wiltz	42	39	800 »
Total ...	67	79	1107 fr.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 2 écoles gardiennes privées, dirigées par des religieuses non diplômées, étaient attachées à l'école ménagère de Troisvierges et au pensionnat de Wiltz et duraient toute l'année. L'une comptait 19+22, l'autre 4+12 élèves.

Marche des écoles gardiennes: 1 n° 1, 2 n^{os} 2, 3 n^{os} 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

Le 5^{e} arrondissement comptait 134 écoles primaires publiques, le même nombre que l'année précédente.

Ces écoles se divisaient en 25 écoles de garçons, 25 écoles de filles, 4 écoles mixtes à deux degrés, 77 écoles mixtes ordinaires et 3 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient:

2 années d'études	18	écoles.
3 »	9	»
4 »	6	»
5 »	6	»
6 »	3	»
7 »	92	»

Les 25 écoles de garçons, les 4 écoles mixtes à deux degrés et 60 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs.

Les 25 écoles de filles, 17 écoles mixtes ordinaires et les 3 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 110 *maisons d'école*, formant 95 ressorts scolaires, renfermaient 137 *classes*, dont 3 réservées aux écoles primaires supérieures publiques.

Les 8 salles en mauvais état se trouvaient à Biwisch, Boxhorn (g.), basses et sombres; Bockholtz (Gœsdorf), trop petite, basse et sombre; Drauffelt, trop petite et mal aménagée; Eschdorf (mixte), basse et mal éclairée; Fischbach, humide et sombre; Merkholz, mal éclairée; Neidhausen, trop petite et sombre.

Les salles de classe ci-après énumérées, dans l'ordre alphabétique des communes, servaient *a)* aux réunions des associations agricoles: Biwisch (4 fois), Boxhorn (g. 2), Rumlange (quelquef.), Stockem (1 f. par mois), Bœvange (4 f.+laiterie 12+pompiers 4), Lullange (3), Consthum (20+Volksverein 20), Holsthum (20), Clervaux (g. assurance 1, élections 1), Reuler (6), Urspelt (2), Weicherdange (1 f. par sem.+pompiers, théâtre, épargne resp. ég. 1 f. par sem.), Fischbach (quelquef.+réunions d'électeurs 17), Heinerscheid (g. 3), Hupperdange (1 f. par mois), Bockholtz (Hosingen 4), Wahlhausen (4), Drauffelt (3), Marnach (g. 6+Volksverein 2+réunions populaires 4+chant 3), Roder (1 par mois), Siebenaler (3), Basbellain (2), Hautbellain (3+réunions d'électeurs 2), Wilwerdange (g. 10+réunions popul. 4 f. en hiver), Binsfeld (4), Beiler (13), Breidfeld (2), Kautenbach (3+théâtre 1 + épargne 3 + chant 1-2 f. par sem.), Merkholz (4 + Volksverein 5), Boulaide (g. 3), Eschweiler (3 + laiterie 1 f. par sem.), Selscheid (3), Dahl (5), Nocher (6 + théâtre 1 + chant 1 f. par sem.), Merscheid (quelquef. + laiterie + chant quelquef.), Tadler (4), Kaundorf (1 + Volksverein 2 + chant 1 f. p. sem.), Mecher (5), Nothum (6 + laiterie 12), Allerborn (4), Derenbach (3), Niederwampach (g. 3),

Oberwampach (4), Lellange (1 + Volksverein 1 + laiterie 1), Wilwerwiltz (3 + Volksverein 1 + laiterie 1), Berlé (1 p. sem.), Grummelscheid (4), Nœrtrange (3); *b)* à d'autres réunions: Dœnnange (Volksverein 1 + syndicat des chemins 2 + adjud. des chaises d'église 1 + réunion d'électeurs 1), Hachiville (cons. communal 12), Clervaux (g. II, électeurs 1), Lieler (théâtre 1), Wilwerdange (f. théâtre + chant quelquef.), Weiswampach (g. électeurs 1, chant 2), Surré (pompiers + réunions populaires, quelquef.), Eschdorf (g. pompiers + Volksverein, 1 f. p. sem.), Brachtenbach (chant 2 f. p. sem.), Winseler (Volksverein, 2 f. p. sem.).

53 maisons d'école, renfermant 54 salles de classe, sont dépourvues *de places de récréation*; 22 places de récréation sont clôturées, 8 sont plantées d'arbres, 3 sont trop petites.

Les lieux d'aisances étaient en mauvais état à Binsfeld (g. et f.), Boulaide (g.), Hachiville, Holsthum, Knaphoscheid, Liefrange, Siebenaler, Sûrré, Tadler, Weiswampach (g. f. et mixte), Wilwerwiltz. Les cabinets faisaient défaut à Boxhorn (g.) et n'étaient pas séparés pour les sexes à Bockholtz (Hosingen).

Les cabinets n'étaient pas lavés du tout à Baschleiden, Beiler, Berlé, Binsfeld, Buderscheid, Grindhausen, Harlange (mixte II), Holler, Lellange, Leithum, Rumlange, et Tadler.

Ils étaient lavés moins d'une fois par semaine à Allerborn, Asselborn (f.), Basbellain, Bockholtz (Gœsdorf), Boulaide (g.), Brachtenbach, Consthum, Derenbach, Dœnnange, Doncols, Drauffelt, Eisenborn, Enscherange, Erpeldange, Esch-s.-S., Eschdorf (f. et mixte), Eselborn, Grummelscheid, Hachiville, Hamiville, Heiderscheid (g.), Heiderscheidergrund, Hoffelt, Holsthum, Hosingen (g. et f.), Insenborn, Kalborn, Kaundorf, Knaphoscheid, Liefrange, Lieler, Lullange, Marnach, Masseler, Mecher, Munshausen, Neunhausen, Nœrtrange, Oberwampach

Reuler, Selscheid, Siebenaler, Troine (g. et f.), Troisvierges (f.), Wahlhausen. Ils l'ont été seulement par les élèves à Boulaide (f.), Boxhorn (f.), Harlange (mixte I), Marnach (f.), Roder, Rodershausen, Urspelt, Wilwerwiltz.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés ou renouvelés à 26 écoles, par l'acquisition de bancs à deux sièges, de pupitres, d'armoires, de tableaux noirs, de corps géométriques, de cartes géographiques, de tableaux pour l'enseignement de l'histoire naturelle, de bouliers compteurs.

Des musées scolaires, assez complets, se trouvent à Gœsdorf et à Harlange.

La construction d'une nouvelle maison d'école avec logement à Biwisch est terminée; il en est de même des nouveaux cabinets de Hautbellain.

De grosses réparations ont été exécutées: *a)* aux maisons d'école ou aux salles de classe à Asselborn (g.), Bavigne, Bockholtz (Gœsdorf), Dœnnange, Grummelscheid, Harlange (g.), Hautbellain, Heinerscheid (g.), Merscheid, Nothum, Wahlhausen, Wiltz (f.); *b)* aux logements des instituteurs de Boulaide, Liefrange et Nothum.

Matières d'enseignement.

L'enseignement comprenait partout les branches obligatoires déterminées par l'art. 23 de la loi scolaire.

A Wiltz, la gymnastique était enseignée par un maître spécial aux élèves du degré supérieur des garçons.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances étaient fixées au mois de septembre dans 6 communes et 3 sections de communes, comptant 48 écoles au total; elles étaient fixées du 14 septembre au 15 octobre dans 11 communes et 5 sections de communes, avec 67 écoles; pour 4 communes et 2 sections (19 écoles), les grandes vacances étaient fixées au mois d'octobre. Les grandes vacances ont commencé le 16 août au lieu du 14 septembre à Oberwampach; le 28 août au lieu du 30,

dans la commune de Troisvierges; le 11 au lieu du 14 septembre, à Merscheid; le 21 septembre au lieu du 28, dans la section de Bavigne; le 14 septembre au lieu du 1er octobre, dans la section de Selscheid; le 28 septembre au lieu du 1er octobre, à Eselborn et à Urspelt; dans la commune de Wilwerwiltz, les vacances avaient été, par délibération spéciale, fixées du 8 septembre au 8 octobre.

Le commencement de l'année scolaire courante a été retardé du 15 au 19 octobre, à Allerborn (nomination); du 15-17, à Brachtenbach; du 15 au 20 octobre, dans la commune de Bœvange; du 15 au 18 octobre, à une et du 15 au 20 octobre, à deux écoles de la commune de Boulaide; du 1er au 13 octobre, aux écoles de Harlange (nomination); du 16 au 27 octobre, à Grindhausen (nomination); du 15 au 20 octobre, aux écoles de la commune de Heiderscheid, à l'exception de celle de Tadler, où, par suite de la nomination d'un nouveau titulaire, la classe reprit seulement le 29; du 1er au 14 octobre, à Tarchamps (nomination); du 15 au 20 octobre, aux écoles de la commune de Weiswampach, à l'exception de celle de Holler, qui rentra régulièrement en activité.

Les heures de classe les plus fréquemment en usage étaient, en hiver: 8—11 ou 9 à midi et 1—4 ou 1½—4½; en été: 8—11 ou 9—midi et 1—4 ou 1½—4 ou 1½—4½ ou encore 2—5.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2402	2271	4673
au-dessus de l'âge obligat. .	19	7	26
Total...	2421	2278	4699

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 175.

La moyenne des élèves par école était de 35.

Comptaient	6—10 élèves	3	écoles
	11—20 —	20	—
	21—30 —	30	—
	31—40 —	33	—
	41—50 —	31	—
	51—60 —	12	—
	61—70 —	4	—
	71—80 —	1	école

N'avaient pas plus de 10 élèves les écoles de Neidhausen (9), Selscheid (10) et Urspelt (10). Avaient plus de 60 élèves les écoles de Baschleiden (71), Hachiville (62), Harlange (mixte I 63), Hoffelt (68), Tarchamps (64).

Absences.

Le total des absences s'élevait à 78866 demi-journées, dont 70811 absences justifiées et 8055 absences non-justifiées. Comparées à celles de l'année précédente, les absences justifiées ont augmenté de 8466, et les absences non justifiées ont diminué de 4173 demi-journées, de sorte que la différence totale est de 4293 absences en faveur de l'année 1911-1912.

Liste des absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Alscheid	94	1288	98	13	13,7	1	0,1	14,8
Asselborn	277	3356	846	2121	12,1	3	7,6	22,7
Bœvange	244	4086	301	600	16,7	1,2	2,4	20,3
Boulaide	206	1637	313	282	7,9	1,5	1,3	10,7
Clervaux	262	4679	220	123	17,8	0,8	0,4	19
Consthum	81	716	37	4	8,8	0,4	—	9,2
Esch-s.-Sûre ...	57	582	65	7	1,2	1,1	0,1	2,4
Eschweiler	117	1699	134	469	14,5	1,1	4	19,6
Gœsdorf	191	3976	196	453	20,8	1	2,3	24,1

Hachiville	129	1246	206	25	9,6	1,5	0,1	11,2
Harlange	168	1814	242	156	19,8	1,4	0,9	13,1
Heiderscheid....	218	2013	185	461	9,2	0,8	2,1	12,1
Heinerscheid....	241	3312	230	595	13,7	0,9	2,4	17
Hosingen	309	5109	195	389	16,5	0,6	1,2	18,3
Mecher.....	178	1387	12	5	7,8	—	—	7,8
Munshausen	188	2776	126	32	14,7	0,6	0,1	15,4
Neunhausen	71	735	190	55	10,3	2,6	0,7	13,6
Oberwampach .	154	1397	168	84	9	1	0,5	10,5
Troisvierges ...	467	10385	970	554	22,1	2	1,1	25,2
Weiswampach .	237	2705	200	778	11,4	0,8	3,2	15,4
Wiltz	498	6910	505	718	13,8	1	1,4	16,2
Wilwerwiltz ...	102	1190	188	74	11,6	1,8	0,7	14,1
Winseler	184	1965	221	57	10,6	1,2	0,3	12,1
Total..	4673	64963	5848	8055	13,9	1,2	1,7	16,8

306 élèves du canton de Clervaux et 250 du canton de Wiltz, âgés de plus de 11 ans, avaient été dispensés temporairement, en conformité de l'art. 8, de la fréquentation scolaire pour une partie des heures de classe.

Commissions scolaires.

5 commissions scolaires ont visité deux fois les écoles, 2 commissions ont visité deux fois une partie des écoles et ont visité une fois les autres; 8 commissions ont visité une fois les écoles; 8 commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes.	Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.
Alscheid	—	2	—
Asselborn	4	73	16
Bœvange	—	25	1
Boulaide	—	11	2
Clervaux	3	—	—
Eschweiler	—	2	—
Gœsdorf	—	5	—
Hachiville	—	2	—

Harlange	5	6	—
Heiderscheid	4	6	2
Heinerscheid	2	15	3
Hosingen	—	7	1
Neunhausen	—	2	—
Oberwampach	3	3	—
Troisvierges	—	20	4
Weiswampach	1	21	6
Wiltz	14	17	—
Wilwerwiltz	—	5	1
Total ...	36	222	36

L'art. 12 a été appliqué par l'inspecteur d'arrondissement sans information préalable de la part des commissions scolaires intéressées.

Le certificat de fin d'études primaires a été délivré à 91 élèves, dont 46 garçons et 45 filles.

24 élèves, âgés de 12 ans, étaient dispensés de la fréquentation scolaire.

En vertu de l'art. 105, les sections de Fischbach, Hoffelt et Tarchamps avaient été dispensées d'introduire la 7e année d'études, à cause de l'insuffisance des salles de classe. Dans 32 localités, comptant 38 écoles, la 7e année d'études avait été répartie sur deux semestres d'hiver.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 89 instituteurs, 22 institutrices laïques et 23 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement	17
par suite de mise à la retraite	3
pour avoir quitté la carrière	1

4 instituteurs et 2 institutrices étaient remplacés, pour cause de maladie, pendant une semaine au minimum et 7 mois au maximum. Pour le même motif, 19 écoles chômèrent pendant 3 resp. 10 jours. Par suite de maladies contagieuses, 16 écoles étaient fermées pendant 6, 8, resp. 12 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brevet d'enseign. prim. sup.	1	—	1	2
Brevet d'enseignement postsc.	15	4	6	25
Brevet de capacité pédagogique.	37	9	8	54
Brevet provisoire.....	29	7	8	44
Autorisation	7	2	—	9
Total. . .	89	22	23	134

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	3	—	2	5
2	49	14	19	82
3	37	8	2	47
Total. . .	89	22	23	134

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	4	—	2	6
2	57	20	20	97
3	28	2	1	31
Total ...	89	22	23	134

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	3	—	2	5
2	37	14	16	67
3	45	6	5	56
4	4	2	—	6
Total. . .	89	22	23	134

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	39	13	1	53
6—10	18	5	2	25
11—15	6	2	1	9
16—20	5	1	2	8
21—25	5	—	6	11
26—30	5	1	3	9
31—35	6	—	5	11
36—40	4	—	1	5
41—45	1	—	1	2
46—50	—	—	1	1
Total. . .	89	22	23	134

Revenus du personnel enseignant.

Personnel enseignant.	Membres.	Traitements communaux.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement effectives.	Total.
Instituteurs . .	89	147740	31612,50	7000	14315,85	200668,35
Institutrices laïques . .	22	27422	2574	1700	1200	32896
Institutrices religieuses . .	23	20718	—	2300	12 log.	23018
Total. . .	134	195880	34186,50	11000	15515,85	256582,35

Les indemnités de logement légales des instituteurs et des institutrices laïques s'élèvent à 24704,17+4600= 29304,17 fr.

Moyenne	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses.
du traitement communal	1660	1246	901
du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales .	2371	1650	1001+12 log.

Du chef des *cours postscolaires* auxquels ils étaient préposés,

78 instituteurs ont touché la somme de 12436 fr., soit en moyenne, 159 fr.,

9 institutrices laïques 829 fr., soit en moyenne, 92 fr.,

6 institutrices religieuses 664 fr., soit en moyenne, 111 fr.

Logements.

42 instituteurs, 16 institutrices laïques et 20 institutrices religieuses étaient en jouissance de logements fournis par les communes. Les 20 religieuses disposaient de 12 logements. Les 3 institutrices religieuses de Wiltz demeuraient au pensionnat.

Les logements se composaient, la cuisine comprise, de:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Nombre des logements
		laïques.	religieuses	
3	—	6	—	6
4	4	6	—	10
5	10	1	3	14
6	20	2	3	25
7 et plus	8	1	6	15
Total ..	42	16	12	70

Des logements insuffisants se trouvaient à Rumlange (instituteur) et à Clervaux (2 institutrices). Les traitements des instituteurs de Hupperdange, Insenborn (outre une indemnité de 137,50) et de Wilwerdange ont été majorés pour les dédommager de l'insuffisance de leurs logements.

Une distribution de prix n'a pas été faite aux 24 écoles des communes de Consthum, Esch, Heiderscheid et Neunhausen.

Les conférences d'arrondissement eurent lieu à Clervaux, le 26, et à Wiltz, le 30 août 1913.

La caisse d'épargne fonctionnait dans 7 localités avec 18 écoles, où 214 élèves versèrent la somme de 3124,10 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à deux filles de l'âge obligatoire.

Les communes d'Asselborn, Heinerscheid, Troisvierges, Weiswampach et Wiltz ont voté des crédits spéciaux s'élevant à 980 fr. au total et destinés à la création de bibliothèques scolaires.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les 2 écoles primaires supérieures pour garçons se trouvaient établies à Troisvierges et à Wiltz. Elles comprenaient deux années d'études, lesquelles, à l'école primaire supérieure de Wiltz, formaient deux classes séparées, dirigées par 2 instituteurs, un maître de dessin et un maître de chant. L'enseignement était entièrement gratuit à Troisvierges; à Wiltz, il l'était pour les élèves de la commune, tandis que les élèves forains payaient une rétribution scolaire variant de 15 à 50 fr., suivant la fortune de leurs parents.

Les instituteurs des écoles primaires supérieures possédaient: 2 le brevet d'enseignement primaire supérieur, 1 le brevet d'enseignement postscolaire. Le maître de

dessin de Wiltz avait également le brevet d'enseignement primaire supérieur.

Élèves.

Écoles primaires supérieures de	de l'âge obligatoire (7e année attachée à l'école primaire supérieure)	au-dessus de l'âge obligatoire.	Total.
Troisvierges	15	16	31
Wiltz	16	17	33
Total	31	33	64

Absences.

Écoles primaires supérieures de	Élèves de l'âge obligatoire (7e année d'étude.)	Absences			Moyenne des absenecs par élève.			
		Art. 6.	avec permission.	sans permission.	Art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Troisvierges	15	120	8	5	8	0,5	0,3	8,8
Wiltz	16	75	20	132	4,6	1,2	8,2	14
Total ...	31	195	28	137	6,2	0,9	4,4	11,5

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux.....	7900 fr.
Suppléments de traitement	2375 »
Primes de brevet	800 »
Indemnités de logement	1350 »
Indemnité du maître de dessin de Wiltz	620 »
Indemnité du maître de chant de Wiltz	200 »
Indemnité du maître de gymnastique de Wiltz .	200 »
Indemnités des 3 ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux.....	450 »
Total	13895 fr.

Résultats obtenus: 2 nº 2 et 1 nº 3.

b) École primaire supérieure privée.

Le pensionnat de Wiltz comprenait une classe primaire, 2 classes primaires supérieures, un cours préparatoire aux brevets français et un autre cours, composé de deux années d'études, préparant à l'école normale.

Un ouvroir et un cours de ménage, attachés au pensionnat, fonctionnaient toute l'année.

Au programme figuraient, outre les matières prescrites, l'anglais, la peinture, la sténographie et la dactylographie.

Le pensionnat de Wiltz était dirigé par 9 institutrices religieuses et une institutrice laïque, diplômée pour l'enseignement de l'anglais. 7 religieuses étaient de nationalité luxembourgeoise, 2 étaient françaises. Les premières possédaient: 3 le brevet de capacité pédagogique, 1 le brevet provisoire, 1 le diplôme pour l'ouvrage manuel, 1 le brevet élémentaire français, 1 était sans brevet. Des 2 autres, l'une avait le brevet supérieur, l'autre le brevet élémentaire français.

Le nombre des élèves était de 94, dont 5 de l'âge obligatoire et dont 12 étrangères.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 5e arrondissement comptait 90 écoles de garçons avec 1030 élèves inscrits et 61 écoles de filles avec 589 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 354 élèves de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture des 22 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire pour les garçons, dans la section de Clervaux et dans la commune de Winseler; ils l'étaient pour les garçons et les filles, à Esch-s.-S.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	4 leçons par semaine.	Écoles.
2 à 2½	—	—	1	—	1
3 à 3½	—	—	1	—	1
4 à 4½	—	1	13	—	14
5 à 5½	—	8	57	1	66
6 à 6½	—	1	—	—	1
7 à 7½	—	1	—	—	1
10 et plus	3	3	—	—	6
Total..	3	14	72	1	90

Ecoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	4 leçons par semaine.	écoles permanentes.	Nombre des écoles.
4 à 4½	—	—	1	2	1	4
5 à 5½	9	1	3	—	2	15
6 à 6½	3	—	—	—	—	3
7 à 7½	1	—	—	—	1	2
9 à 9½	1	—	—	—	—	1
10 et plus	34	—	1	—	1	36
Total ..	48	1	5	2	5	61

Matières d'enseignement.

Ecoles de garçons.

1 branche: le dessin, à ..... 16 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, à ..... 11 —
5 branches: les précédentes et les sciences naturelles, à ..... 12 —
6 branches: les précédentes et l'hygiène, à.. 2 —
6 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, instruction civique, sciences naturelles, à ..... 1 école

7 branches: les précédentes et l'hygiène, à ...	19 —
7 branches: les précédentes, sauf que l'hygiène est remplacée par le dessin	3 —
8 branches: les précédentes et l'hygiène, à...	26 —
Total	90 écoles

Ecoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	40 écoles
2 branches: la précédente et le dessin, à.....	6 —
3 branches: allemand, calcul, économie domestique, à	1 école
3 branches: allemand, dessin, travaux à l'aiguille, à.....	3 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, à	1 école
4 branches: allemand, calcul, dessin, travaux à l'aiguille, à	1 —
5 branches: allemand, calcul, tenue des livres, hygiène, économie domestique, à	1 —
7 branches: allemand, français, calcul, dessin, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	1 —
8 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, instruction civique, sciences naturelles, hygiène, économie domestique, à	3 écoles
8 branches: les 5 précédemment énumérées en premier lieu et l'économie domestique avec le dessin et les travaux à l'aiguille, à	1 école
9 branches: les mêmes branches avec les sciences naturelles, le dessin étant remplacé par l'hygiène, à.....	1 école
10 branches: les précédentes et le dessin, à....	2 écoles
Total	61 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total des écoles.
1	—	1	1
2	40	43	83
3	48	38	86
Total ...	88	82	170[1])

Personnel enseignant.

Les cours postscolaires pour garçons étaient dirigés par 78 instituteurs, 1 ecclésiastique et 1 professeur. 12 instituteurs dirigeaient une école d'adultes et un cours de dessin. Les écoles d'adultes de Baschleiden et de Boulaide, combinées, se trouvaient sous la direction de 3 maîtres.

Les cours postscolaires pour jeunes filles (les cours de couture des écoles primaires compris) étaient dirigés par 15 institutrices laïques, 25 religieuses, dont 9 appartenaient à l'enseignement primaire, et par 43 couturières.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'Etat (les cours de couture primaires compris) ..... 22059,50 fr.
Part ontributive des communes ..... 1496,75 »
Sommes payées au personnel enseignant.... 23556,25 fr.

Recevaient	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	10	16	26
de 100 à 150 fr.	37	47	84
de 150 à 200 fr.	42	15	57
plus de 200 fr.	2	5	7
Total...	91	83	174

Un maître ne demandait pas d'indemnité.

[1]) 2 écoles de garçons et 1 école de filles n'ont pu être visitées.

Des distributions de prix ont eu lieu à Hachiville et à Hoffelt; à Baschleiden et à Boulaide, elle a été remplacée par une excursion.

Bibliothèques populaires.

Les 26 bibliothèques du 5e arrondissement renfermaient 1931 volumes et comptaient 367 lecteurs, dont 237 élèves des cours postscolaires et 81 élèves des écoles primaires. Le nombre des ouvrages lus était de 7214. 3 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 9 n'en avaient pas plus de 10.

b) Écoles d'adultes privées.

Les cours de couture privés de Clervaux, Troisvierges et Wiltz (hospice), dirigés par 3 sœurs, possédant l'une le brevet de capacité pédagogique et les 2 autres le diplôme pour l'ouvrage manuel, fonctionnaient pendant 10 mois et comptaient 21, resp. 23 et 33 élèves. On y enseignait en outre l'allemand, le français, le calcul, l'économie domestique et la tenue des livres.

A Troisvierges et à Wiltz (pensionnat), il existait aussi 2 ouvroirs proprement dits, dirigés par une religieuse non brevetée et par une religieuse en possession du diplôme pour l'ouvrage manuel, comptant l'un 27, l'autre 28 élèves. La durée de ces ouvroirs était également de 10 mois.

La marche de ces cours postscolaires est représentée par 4 nos 2 et 1 no 3.

6e ARRONDISSEMENT: CANTONS DE CAPELLEN ET DE MERSCH.

1. Écoles gardiennes

a) Écoles gardiennes publiques.

1o L'école gardienne de Rollingen, fréquentée par 10 garçons et 8 filles, fonctionnait toute l'année. Elle était dirigée par une maîtresse laïque non diplômée, qui touchait une indemnité de 350 fr.

2o L'école gardienne d'Eischen, fréquentée par 40 garçons et 32 filles, fonctionnait seulement pendant le se-

mestre d'été. Elle était dirigée par une maîtresse religieuse, en possession du diplôme pour le travail manuel et chargée de la direction d'un ouvroir pendant l'hiver. L'indemnité totale était de 500 fr.

b) L'école gardienne privée

attachée à l'école de ménage de Steinfort, comptant 27 garçons et 26 filles, était dirigée par une sœur non diplômée.

Marche des écoles gardiennes: 1 nº 2 et 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites

Le 6e arrondissement comptait 120 écoles primaires publiques, 2 de plus que l'année précédente. Ces écoles se divisaient en

40 écoles de garçons,
40 écoles de filles,
29 écoles mixtes ordinaires,
1 école mixte du degré moyen et
10 écoles mixtes pour les commençants.

Les 40 écoles de garçons et 19 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 40 écoles de filles, 10 écoles mixtes ordinaires, l'école mixte du degré moyen et les 10 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Comptaient:	2 années d'études.....	10	écoles
	3 »	17	»
	4 »	17	»
	5 »	18	»
	6 »	29	»
	7 »	29	»

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 120 *salles de classe* appartenaient à 75 maisons d'école et à 63 ressorts scolaires.

9 salles de classe laissaient à désirer: Berg (f.), trop basse; Beringen, très humide (vient d'être restaurée); Bœvange (g.), sombre et humide; Eischen (g. II), trop petite; Garnich (f.), trop basse; Kehlen (f.), trop basse; Kehlen (mixte), sombre, sert d'accès au secrétariat; Kopstal (g. II), trop petite; Schouweiler (g.), sombre et humide.

Des réparations aux salles de classe, resp. aux logements d'instituteur ont été exécutés à Beringen, Blaschette, Bœvange (f.), Bofferdange (f.), Cruchten, Greisch, Heffingen, Hobscheid (g.), Hunsdorf, Kopstal (g. I et f. II) et Reckange (g.).

Une nouvelle maison d'école est en construction à Bascharage.

Les salles de classe servaient de lieux de réunion *a)* au Lokalverein: à Angelsberg (8 fois), Bettange (6 f. et Volksverein 1 f.), Blaschette (4), Bœvange (g. 6 f. et laiterie 1 f.) par mois), Bofferdange (g. 12 f.), Buschdorf (6 et chant 5 f.), Cap (2), Dahlem (3), Dippach (g. 6, syndicat 2), Fingig (2), Garnich (g. 3 + chant 1 f. par sem. hiver), Gœblange (8), Hagen (10), Hollenfels (7), Holzem (12), Kahler (6), Kehlen (mixte, 4), Kœrich (4), Linger (4), Reckange (g. 10 + chant 1 f. par sem. + laiterie 1 f. p. mois), Schœnfels (3), Septfontaines (f. 2 f. + g. chant 12 f.); *b)* Berg (chant 1 f. p. sem + f. Paramentenverein 2 f. p. mois en hiver), Brouch (g. réunions de jeunes gens et conférences 3), Larochette (g. II, Sparverein 1 f. p. sem.), Lorentzweiler (f théâtre 2 f.), Mersch (f. III, musique 2), Nospelt (g. adjudications + syndicat 3 f.), Tuntange (g. chant 1 f. p. sem. hiver).

13 *places de récréation* sont clôturées, 29 ne le sont pas; 6 places de la première et 12 de la seconde catégorie sont plantées d'arbres. Des places de récréation manquaient à 27 maisons d'école renfermant 36 classes. Les élèves de ces écoles prennent leurs ébats sur les routes voisines, ce qui présente des dangers à Beringen, Bofferdange, Cruchten

Heffingen, Kopstal, Mœsdorf, Nommern, Reckange. 14 places de récréation étaient trop petites.

La construction *des lieux d'aisances* laissait à désirer à Beringen, Bœvange (g.), Brouch (g. et f.), Cruchten, Fingig, Fischbach, Glabach, Gras, Greisch, Hagen (g.), Hautcharage (g. et f.), Holzem (g. et f.), Hollenfels (g. et f.), Kœrich (g.), Larochette (3 g.), Lorentzweiler (f.), Reuland, Schrondweiler et Tuntange (g. et f.), en tout près de 26 écoles.

Les écoles d'Eischen (f.) et de Lorentzweiler (g.), ont eu de nouveaux cabinets.

Les cabinets ont été lavés tous les jours dans les sections de Lorentzweiler, Nospelt et Nommern; 3 fois par semaine, à Garnich (f.); 2 fois par semaine, à Bettange, Clemency (g.), Kopstal (f.), Larochette (f.); une fois par semaine, à Beringen, Bœvange, Clemency (f. et m.), Dahlem, Dippach, Eischen (4 éc.), Fingig, Gœblange, Grevenknop, Hautcharage (2), Heffingen, Hunsdorf, Kœrich (3). Kopstal (g.), Larochette (g.), Lintgen (4), Mamer (5), Roodt, Schouweiler (g.), Septfontaines (2), Tuntange (2); tous les quinze jours, à Brouch (f.), Ernzen, Garnich (g.), Hagen (g. par les élèves), Steinfort (g. et f.); toutes les 3 semaines, à Blaschette, Bofferdange (2), Reuland; une fois par mois, à Angelsberg, Bascharage, (3) Brouch (g), Glabach, Hivange, Holzem (2), Kahler, Lorentzweiler (f.), Schoos; 6 fois par an, à Cap, Schouweiler (f.); 4 fois par an, à Buschdorf, Hagen (f.), Pettange; 3 fois par an, à Mœsdorf; 2 fois par an, à Linger, Mersch (5), Rollingen; quelquefois, mais rarement, à Berg (f.), Bissen (g. et f.), Fischbach, Gras, Greisch (par les élèves), Hobscheid (3), Hollenfels (2), Kehlen (3), Keispelt, Meispelt, Reckange (f. par les élèves), Schœnfels (par les élèves); n'ont jamais été lavés les cabinets de Berg(g.), Gœtzange, Reckange (g.), Schrondweiler.

Des musées scolaires, bien assortis, se trouvent à Kleinbettingen et à Mersch.

Le matériel de classe, en général très convenable, a été largement et régulièrement fourni aux élèves indigents.

Matières d'enseignement.

Outre les matières obligatoires, la tenue des livres était enseignée au degré supérieur des garçons et des filles de Larochette.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances commencèrent le 30 août, dans les communes de Bascharage, Berg, Bissen, Bœvange, Dippach, Fischbach, Garnich, Heffingen, Kehlen, Kœrich, Kopstal, Larochette, Mersch, Nommern, Steinfort et Tuntange; le 29 août, à Septfontaines; le 28 août, à Lintgen; le 27 août à Clemency, Hobscheid et Lorentzweiler; le 25 août, à Mamer.

L'année scolaire 1913—1914 prit cours le 1er octobre, dans les communes de Dippach, Fischbach, Kœrich, Larochette, Lintgen, Mersch, et Nommern; le 6 octobre, dans celles de Bascharage, Clemency, Bissen, Bœvange, Garnich, Heffingen, Hobscheid, Kopstal, Lorentzweiler, Mamer, Septfontaines, Steinfort, et Tuntange; le 10 octobre, à Colmar-Berg et le 13 octobre, à Kehlen.

Les heures de classe les plus usitées étaient, en hiver: 8½—11½ et 1½—4½; en été, 8—11 et 1—4.

Elèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2159	2106	4265
au-dessus de l'âge obligat. .	6	8	14
au-dessous de l'âge obligat.	5	4	9
Total...	2170	2118	4288

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 303.

La moyenne des élèves par école était de 35.

La 7e année d'études comptait 140 garçons et 155 filles, soit 295 élèves en tout.

Comptaient: 6—10 élèves .. 1 école (Kahler, 10).
11—20 — ... 10 —
21—30 — ... 41 —
31—40 — ... 25 —
41—50 — ... 26 —
51—60 — ... 15 —
61—70 — ... 2 éc. (Kopstal g. II. 63, Steinfort f. 62).

Absences.

Le total des absences était de 56245 demi-journées, dont 54740 absences justifiées et 1505 absences non justifiées. La différence de l'ensemble des absences est de 6065 en faveur de l'année 1912-1913. Il existe en effet, pour les absences justifiées, une différence de 3000 demi-journées en faveur de l'année 1912-1913 et une différence de 3065 absences non justifiées en faveur de la même année scolaire.

Par suite de maladies contagieuses, 3 écoles étaient fermées pendant 8—15 jours. 113 enfants de l'âge obligatoire étaient dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie de l'année ou pour toute l'année scolaire.

Liste des absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève.			Total de la moyenne.
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	
Bascharage	284	4816	207	58	17	0,7	0,2	17,9
Berg	86	1071	50	—	12,4	0,5	—	12,9
Bissen	184	1832	289	47	10	1,5	0,2	11,7
Bœvange	148	1542	117	8	10,4	0,5	0,2	11,1

Clemency	160	1219	148	4	7,6	0,9	—	8,5
Dippach	132	2101	247	166	16	1,8	1,2	19
Fischbach	85	1062	63	7	12,5	0,7	0,1	13,3
Garnich	150	2183	413	8	14,1	2,7	—	16,8
Heffingen	120	1062	34	19	8,9	0,2	0,1	9,2
Hobscheid	361	2987	217	210	8,2	0,6	0,6	9,4
Kehlen.....	260	2679	307	56	10,3	1,1	0,2	11,6
Kœrich	212	1705	50	7	8	0,3	—	8,3
Kopstal	226	3121	338	127	13,8	1,5	0,5	15,8
Larochette ..	133	2232	235	37	16,9	1,7	0,2	18,8
Lintgen	172	1733	131	23	10	0,8	0,1	10,9
Lorentzweiler ..	177	2537	204	93	14,3	1,1	0,5	15,9
Mamer	285	3393	374	—	12	1,3	—	13,3
Mersch	408	4677	710	284	11,4	1,7	0,6	13,7
Nommern	154	1880	55	143	12,2	0,3	0,9	13,4
Septfontaines ..	96	1126	170	4	11,7	1,7	—	13,4
Steinfort	301	3502	145	101	11,6	0,5	0,3	12,4
Tuntange	131	1745	31	103	13,3	0,2	0,8	14,3
Total...	4265	50205	4535	1505	11,7	1,5	0,3	13,5

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité trois fois les écoles, 2 autres les ont visitées deux fois; 4 commissions ont visité une fois les écoles. 14 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12:

Communes de	Art. 10.	Art. 11		Art. 12.
		après l'art. 10.	sans l'art. 10.	
Bascharge ...	—	—	8	—
Bissen	—	—	1	—
Clemency	—	—	2	—
Dippach	6	6	1	2
Fischbach ...	—	—	9	—
Heffingen	—	—	1	—
Hobscheid ...	—	—	12	4
Kehlen	—	—	27	—

Kœrich	3	3	2	—
Kopstal	—	—	7	—
Larochette ...	3	3	—	1
Mamer.....	—	—	1	—
Mersch	7	7	4	—
Nommern ...	—	—	6	—
Steinfort	—	—	4	—
Tuntange	—	—	1	—
Total ...	19	19	86	7

Le certificat d'études primaires a été délivré à 108 garçons et à 85 filles.

Conformément à l'art. 105, la section de Steinfort était dispensée d'introduire la 7e année d'études à l'école des filles.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 59 instituteurs, 43 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement	11
par suite de mise à la retraite	2
par suite de création de nouvelles écoles....	2

7 instituteurs et 13 institutrices étaient remplacés, pour cause de maladie, pendant 5 jours au minimum et 7 mois au maximum.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brevet d'enseign. prim. sup.	—	2	1	3
Brevet d'enseign. postscol.	14	17	3	34
Brevet de capacité pédag.	31	14	6	51
Brevet provisoire.....	14	10	8	32
Total...	59	43	18	120

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2	36	28	13	77
3	21	15	5	41
4	1	—	—	1
5	1	—	—	1
Total...	59	43	18	120

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2	43	38	14	95
3	14	5	4	23
4	1	—	—	1
5	1	—	—	1
Total ...	59	43	18	120

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2	27	26	11	64
3	29	17	7	53
4	2	—	—	2
5	1	—	—	1
Total...	59	43	18	120

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	17	15	4	36
6—10	9	9	3	21
11—15	4	2	2	8
16—20	7	3	—	10
21—25	7	5	3	15
26—30	7	5	—	12
31—35	6	2	3	11
36—40	1	2	1	4
41—45	1	—	2	3
Total...	59	43	18	120

Revenus du personnel enseignant.

Les 59 instituteurs touchaient en *traitements communaux* la somme de ..... 99214 fr.
les 43 instituteurs laïques touchaient ..... 56320 »
les 18 institutrices religieuses ..... 15813 »
Total ..... 171347 fr.

La moyenne du traitement communal était:
pour l'instituteur de ..... 1681 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1310 »
pour l'institutrice religieuse de ... 878 »

Suppléments de traitement.

43 instituteurs revceaient de ce chef..... 30313,75 fr.
29 institutrices laïques ..... 15437,25 »
Total ..... 45751 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs		Institutrices				Total
		nombre.	sommes.	laïques.		religieuses.		
				nombre	sommes	nombre	sommes	
								fr.
Br. d'ens. pr. s.	300	—	—	2	600	1	300	900
Br. d'ens. post.	200	14	2800	17	3400	3	600	6800
Br. d'ap. péd.	100	31	3100	14	1400	6	600	5100
Total ...	....	45	5900	33	5400	10	1500	12800

Indemnités de logement.

31 instituteurs ont touché en indemnités de logement	9025 fr.
17 institutrices laïques	4000 »
Total	13025 fr.
Valeur légale des logements de 28 instituteurs et de 26 institutrices laïques	13250 fr.
Total	26275 fr.

Les 18 institutrices religieuses disposaient de 8 logements.

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses.	Total.
				fr.
Traitem. communaux	99214	56320	15813	171347
Supp. de traitement.	30313,75	15437,25	—	45751
Primes de brevet ...	5900	5400	1500	12800
Ind. de log. effect. .	9025	4000	9 log.	13025
Total ...	144452,75	81157,25	17313	242923

Moyenne du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives ou la valeur légale des logements:

Instituteur	2580 fr.
Institutrice laïque	2013 fr.
Institutrice religieuse	962 fr. + logem.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires du chef des cours postscolaires dirigés par une partie de ses membres.

56 instituteurs touchèrent 11168 fr., en moyenne, 199 fr.
34 institutrices laïques ..... 4697 fr., en moyenne, 138 fr.
11 institutrices religieuses ... 1726 fr., en moyenne, 158 fr.

Plusieurs cours postscolaires, dirigés par des institutrices religieuses, fonctionnèrent pendant toute l'année scolaire.

Logements.

28 instituteurs, 26 institutrices laïques et les 18 institutrices religieuses étaient en possession de logements fournis par les communes; les 18 religieuses disposaient de 9 logements.

Les logements comprenaient, outre la cuisine:

Nombre des pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
3	1	6	—	7
4	9	11	5	25
5 et plus	18	9	4	31
Total...	28	26	9	63

Des logements trop petits ou en mauvais état se trouvaient à Kœrich, Nospelt, Reuland (instituteurs) et à Berg (institutrice).

Une distribution de prix s'est faite aux 82 écoles de 15 communes, soit à 68 % de toutes les écoles.

Les conférences d'arrondissement ont eu lieu à Mersch, le 16 août, et à Kleinbettingen, le 19 du même mois.

La caisse d'épargne fonctionnait à 8 écoles, où 108 élèves ont versé la somme de 3837,75 fr.

Les communes suivantes ont voté des crédits spéciaux en vue de la création de bibliothèques scolaires, conformément à l'art. 99 de la loi: Clemency (10 fr.), Heffingen (175), Lorentzweiler (20), Mamer (150).

3. Écoles primaires supérieures publiques.

Les 3 écoles primaires supérieures publiques pour garçons se trouvaient établies à Larochette, Mamer et Mersch et comprenaient trois divisions chacune. 2 instituteurs possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur, l'autre celui d'enseignement postscolaire.

Elèves.

Écoles de	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire.	Total.
Larochette	6	27	33
Mamer.....	9	19	28
Mersch	13	16	29
Total ...	28	62	90

Absences de la 7e année d'études attachée aux écoles primaires supérieures.

Localités	Élèves de la 7e année.	Absences en vertu de l'art. 6.	Absences avec permission	Absences sans permission	Moyenne des absences par élève en vertu de l'art. 6.	Moyenne des absences par élève avec permission	Moyenne des absences par élève sans permission	Moyenne des absences par élève Total de la moyenne.
Larochette	6	97	—	—	16,1	—	—	16,1
Mamer.....	9	—	—	—	—	—	—	—
Mersch	13	126	49	32	9,7	3,7	2,4	15,8
Total	28	223	49	32	8,	1,7	1,1	10,8

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux.....	7540 fr.	
Suppléments de traitement	2125 »	
Primes de brevet	800 »	
Indemnités de logement	800 »	+ 1 log.
Indemnité payée à un instituteur pour la surveillance des élèves pendant les heures d'études	250 »	
Indemnités des ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux 200+150 +150 fr.	500 »	
Total	12015 fr.	
Crédits de 100 fr. destinés à l'alimentation des bibliothèques de Larochette et de Mamer	200 »	
Total final....	12215 fr.	

Les indemnités pour cours postscolaires perçues par 2 instituteurs sont renseignées dans le chapitre afférent.

Les écoles primaires supérieures de Mamer et de Mersch ne percevaient pas de minerval de leurs élèves; à Larochette, les élèves étrangers à la commune payaient 30 fr. par année scolaire.

Les résultats obtenus sont représentés par 2 nos 2 et 1 no 3.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 6e arrondissement comptait 80 écoles d'adultes pour garçons avec 677 élèves et 66 écoles d'adultes pour jeunes filles avec 596 élèves. 20 cours de la première et 23 cours de la seconde catégorie étaient obligatoires.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire pour les garçons, dans les localités suivantes: Angelsberg, Bœvange, Brouch, Clemency, Cruchten, Fischbach, Gosseldange, Greisch, Kehlen, Keispelt, Larochette, Lintgen, Nommern, Nospelt, Roodt, Schoos, Schrondweiler et Septfontaines; elle était obligatoire pour les jeunes filles à Bœvange, Brouch, Buschdorf, Clemency, Ernzen, Grevenknop, Kehlen, Larochette, Lintgen, Meispelt, Nospelt, Olm, Schrondweiler et Septfontaines, ainsi que pour 2 cours de dessin et 9 cours de couture.

Dans le chiffre de 596 élèves ne sont pas comprises les 231 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient le cours de couture des 16 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	Nombre des écoles.
5	—	18	51	69
8	2	—	—	2
10	3	6	—	9
Total...	5	24	51	80

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Écoles permanentes.	Nombre des écoles.
	par semaine				
4	—	—	—	1	1
5	2	8	30	4	44
10	2	5	—	—	7
10½	2	1	—	—	3
11	10	1	—	—	11
Total .	16	15	30	5	66

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	22 écoles
3 branches: allemand, français, calcul, à	3 —
4 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, à	6 —
5 branches: les précédentes et sciences naturelles, à	24 —
6 branches: les précédentes et l'hygiène, à....	3 —
7 branches: les précédentes et l'instruction civique, à.....	22 —
Total	80 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	23 écoles
1 branche: le repassage, à	1 école
2 branches: travaux à l'aiguille et économie domestique, à	2 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, couture, à	8 —
4 branches: allemand, français, calcul, économie domestique, à	3 —
5 branches: allemand, français, calcul, couture, économie domestique, à	11 —
5 branches: allemand, français, calcul, couture, comptabilité, à	4 —
5 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, à	2 —

6 branches: les précédentes et la couture, à .	1 école
8 branches: les précédentes plus les sciences naturelles et l'hygiène, à	2 écoles
8 branches: dans les branches précédentes, la couture est remplacée par l'instruction civique, à	1 école
9 branches: les 8 branches précédentes avec la couture, à	8 écoles
Total	66 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Nombre des écoles
	garçons.	filles.	
2	54	52	106
3	25	13	38
4	1	1	2
Total ...	80	66	146

Personnel enseignant.

Les écoles d'adultes pour garçons étaient dirigées par les instituteurs des localités respectives, à l'exception de l'école de Schrondweiler, dirigée par un instituteur pensionné. Le cours de dessin de Mersch a été donné par un professeur de l'école des artisans.

Les écoles d'adultes proprement dites pour filles se trouvaient sous la direction des institutrices primaires.

Les cours de couture des écoles d'adultes et des écoles primaires étaient dirigés par 2 institutrices, 7 religieuses, dont 4 diplômées, et 9 couturières.

Indemnités du personnel enseignant.

Le subside de l'Etat s'élevait à	15213 fr.
La part contributive des communes, à	3605 »
Total	18818 fr.

Dans ces chiffres ne sont comprises ni la subvention de l'Etat de 1889 fr. ni la part contributive des communes

de 410 fr. accordées aux cours de couture des 16 écoles mixtes dirigées par des instituteurs et mentionnées déjà plus haut, d'où le total final de 21117 fr.

Indemnités payées au personnel des cours postscolaires.

Indemnités	Instituteurs.	Institutrices.	Nombre des écoles.
moins de 100 fr.	8	7	15
100 à 150 fr.	32	30	62
150 à 200 fr.	24	17	41
200 à 250 fr.	15	9	24
plus de 250 fr.	1	3	4
Total	80	66	146

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles d'adultes des communes de Clemency, Dippach, Fischbach, Garnich, Kehlen, Lintgen, Steinfort et Tuntange.

La caisse d'épargne fonctionnait à 2 cours postscolaires de garçons, où 6 élèves versèrent la somme de 620,25 fr.

Bibliothèques populaires.

Les 23 bibliothèques populaires comptaient 2048 volumes et 464 lecteurs, dont 102 élèves. Le nombre des ouvrages empruntés a été de 1868. 9 bibliothèques ne fonctionnaient pas, 6 bibliothèques avaient moins de 10 lecteurs. La commune de Clemency avait voté un crédit de 12 fr. en faveur de sa bibliothèque. La bibliothèque de Steinfort est alimentée par les soins d'une société, dont les membres payent une cotisation annuelle.

b) École d'adultes privée.

L'ouvroir permanent de Larochette, dirigé par deux sœurs, était entretenu par la libéralité d'une personne particulière. Il comptait 15 élèves et avait de bons résultats.

RÉCAPITULATION

Pendant l'année scolaire 1912-1913, le pays comptait 38 *écoles gardiennes publiques.*

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
écoles gardiennes ..	18	3	5	6	4	2	38
nombre des élèves..	833	153	433	318	146	90	1973
indemnités	18800	1750	4560	3055	1107	850	30122

Les écoles gardiennes étaient dirigées par 16 maîtresses laïques et 24 maîtresses religieuses; aux écoles gardiennes de Bonnevoie et de Dudelange étaient préposées deux maîtresses.

Écoles primaires ordinaires.

Les écoles primaires publiques étaient au nombre de 938, 28 de plus que l'année précédente. Elles se subdivisaient comme suit:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total
écoles de garçons	69	51	101	38	25	40	324
écoles de filles.....	69	52	100	39	25	40	325
écoles mixtes ordinaires ..	18	47	11	55	81	30	242
écoles mixtes pour les commençants.....	11	7	4	12	3	10	47
Total par arrondissement .	167	157	216	144	134	120	938

Les écoles primaires publiques étaient installées dans 485 *maisons communales* et 6 maisons particulières.

58 *salles de classe* ne répondaient pas entièrement à leur destination. Elles se répartissaient de la manière suivante entre les différents arrondissements d'inspection:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total
Salles défectueuses	15	11	8	7	8	9	58

Nombre des logements fournis au personnel enseignant par les communes respectives:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total
Logements fournis	37	77	37	60	70	63	344
Logements trop petits ou en mauvais état....	7	9	1	3	6	4	30

Les places de récréation manquaient à 117 maisons d'école; en 63 endroits, elles n'étaient pas assez spacieuses ou étaient mal aménagées.

Dans 69 localités, *les lieux d'aisances* étaient de construction défectueuse ou insuffisants.

L'entretien de la propreté dans les salles de classe et surtout dans les cabinets laissait toujours à désirer dans de nombreuses localités.

Élèves des écoles primaires ordinaires.

De l'âge obligatoire.	Arrondissements						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Garçons	3983	2865	5676	2620	2402	2159	19705
Filles	3768	2906	5408	2767	2271	2106	19226
Total par arrondissement.....	7751	5771	11084	5387	4673	4265	38931
Sans distinction d'âge:							
Garçons	4030	2882	5724	2633	2421	2170	19860
Filles	3797	2914	5420	2773	2278	2118	19300
Total par arrondissement	7827	5796	11144	5406	4699	4288	39160

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 2339, savoir:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total
	443	196	711	511	175	303	2339

Dans ces chiffres ne sont pas compris les 469 élèves de l'âge obligatoire, renseignés plus loin, qui fréquentaient la 7e année d'études, attachée temporairement aux écoles primaires supérieures. Leurs absences ne figurent pas non plus dans le tableau qui va suivre.

Assiduité scolaire.

Absences en demi-journées.

Désignation des absences.	Arrondissements						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Absences justifiées:							
a) en vertu de l'art. 6	113023	86517	157318	67437	64963	50205	539463
b) en vertu des art. 7 et 8	5785	5978	5920	9000	5848	4535	37066
Absences non justifiées	7392	2303	5683	3843	8055	1505	28781
Total par arrondissement	126200	94798	168921	80280	78866	56245	605310

Comparées à celles de l'année précédente, les absences de 1912-1913 ont, quant à l'art. 6, augmenté de 48877 demi-journées, tandis que les absences dues à des dispenses et les absences non justifiées ont diminué de 6036, resp.

28053 demi-journées, d'où, pour le total, une augmentation d'absences de 14788 demi-journées. Nous avons vu plus haut que le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 2339.

Moyennes des absences par élève.

Désignation des absences.	Arrondissements						Total
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Absences justifiées: en vertu de l'art. 6. . .	14.5	14.9	14.1	12.5	13.9	11.7	13.6
en vertu des art. 7 et 8	0.7	1	0.5	1.6	1.2	1.5	1.2
Absences non justifiées	0.9	0.3	0.5	0.7	1.7	0.3	0.7
Total de la moyenne..	16.1	16.2	15.1	14.8	16.8	13.5	15.5
Moyenne de 1911-1912	18.1	14.4	15.1	17.2	16.5	15.7	16.2
Différenec : en faveur de1911-1912	—	1.8	—	—	0.3	—	—
en faveur de 1912-1913	2	—	—	2.4	—	2.2	0.7

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité 4 fois les écoles, 2 l'ont fait 3 fois. 15 commissions ont visité les écoles 2 fois, 47 les ont visitées une fois. 64 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 *et* 12.

Articles	Arrondissements						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
10	193	28	324	96	36	19	696
11	161	35	188	44	222	105	755
12	120	11	187	19	36	7	380

Le certificat d'études primaires a été délivré à

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Garçons	131	116	231	48	46	108	680
Filles	103	91	179	52	45	85	555
Total	234	207	410	100	91	193	1235

Le personnel enseignant se composait de

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Instituteurs	83	82	107	71	89	59	491
Institutrices laïques..	53	57	52	44	22	43	271
Institutrices religieuses	33	18	58	29	23	18	179
Total par arrondissement	169	157	217	144	134	120	941

Les 3 membres suppléants d'Esch (1) et de Luxembourg (2) sont compris dans ces chiffres; ils ne le sont pas dans le tableau qui va suivre.

Résultats obtenus aux écoles.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
N° 1 (très bien)	4	1	4	4	5	—	18
N° 2 (bien)	54	73	115	40	67	64	413
N° 3 (satisfaisant) ...	102	75	93	93	56	53	472
N° 4 (insuffisant) ...	7	8	4	7	6	2	34
N° 5 (mal)	—	—	—	—	—	1	1
Total...	167	157	216	144	134	120	938

Revenus du personnel enseignant des écoles primaires publiques.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Traitements communaux	310975,41	232297	372277,50	203774	195880	171347	1486550,91
Suppléments de traitement	77075	70162,50	56580,75	54465	34186,50	45751	338220,75
Primes de brevet	28500	16600	29400	14300	11000	12800	112600
Indemnités de logement effectives	48160	19200	60575	18260	15515,85	13025	174735,85
Total par arrondissement .. fr.	464710,41	338259,50	518833,25	290799	256582,35	242923	2112107,51

Moyenne du traitement communal.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Instituteurs	2283	1708	2225	1723	1660	1681	1880
Institutrices laïques	1685	1338	1556	1264	1246	1310	1400
Institutrices religieuses	974	880	917	889	901	878	906

Moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. la valeur légale des logements.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Instituteurs	3545	2702	3254	2648	2371	2580	2850
Institutrices laïques	2645	2029	2236	1925	1650	2013	2083
Institutrices religieuses	1115+ 11 log.	1008+ 7 log.	991+ 11 log.	1073+ 8 log.	1001+ 12 log.	962+ 9 log.	1025+ 58 log.

Moyenne des indemnités pour cours postscolaires payées à 399 instituteurs, 126 institutrices laïques et 49 institutrices religieuses.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Instituteurs	234	189	180	181	159	199	190
Institutrices laïques	145	132	133	137	92	138	129
Institutrices religieuses	204	126	141	81	111	158	137*

*) Plusieurs écoles d'adultes dirigées par des institutrices religieuses fonctionnaient pendant toute l'année scolaire.

Écoles primaires supérieures publiques.

Nombre des écoles

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
pour garçons	3	3	5	2	2	3	18
pour filles	3	2	4	—	—	—	9

Il y avait une école primaire supérieure pour filles de plus que l'année précédente.

Nombre des élèves.

	Arrondissements						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Garçons							
de l'âge obligatoire (7e année d'études).	65	47	111	24	31	28	306
au-dessus de l'âge obl.	55	47	139	28	33	62	364
Total ...	120	94	250	52	64	90	670
Filles							
de l'âge obligatoire (7e année d'études).	58	30	75	—	—	—	163
au-dessus de l'âge obl.	109	18	69	—	—	—	196
Total	167	48	144	—	—	—	359

Dépenses.

Arrondissements						Total.
1er	2e	3e	4e	5e	6e	
25587,50	14042,50	34677,50	7825	13895	12215	108242,50 + 2 logements.

Le personnel enseignant des écoles primaires supérieures publiques se composait de 20 instituteurs, d'une insti-

tutrice laïque et de 15 institutrices religieuses. 2 écoles de garçons étaient dirigées par deux titulaires; à l'école primaire supérieure pour jeunes filles de Luxembourg se trouvaient préposées 8 religieuses.

Aux conférences d'arrondissement, il fut rendu compte de la question pédagogique suivante, proposée à la discussion: *Die Stellung des Sachunterrichtes (landwirtschaftliche Naturkunde, Gewerbekunde, Bürger- und Wirtschaftskunde) im Lehrplan der Fortbildungsschule.*

Cours postscolaires.

Nombre des cours

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
pour garçons	68	92	49	83	90	80	462
pour filles	48	47	32	50	61	66	304
Total par arrond. ...	116	139	81	133	151	146	766

Nombre des élèves.

Garçons	786	1124	763	704	1030	677	5084
Filles	634	770	698	507	589	596	3794
Total par arrond. ...	1420	1894	1461	1211	1619	1273	8878

Ne sont pas comprises dans ces chiffres les filles de l'âge obligatoire, au nombre de 1955, qui fréquentaient les écoles mixtes dirigées par des instituteurs. Le cours de couture de ces écoles, également subventionné, est soumis à l'inspection ordinaire. Ces subsides spéciaux sont compris dans le tableau qui suit.

Dépenses.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Subsides de l'Etat .	15589	21464	13469	19319	22059,50	17102	109002,50
Part contrib. d. com.	5339	6066	11055	4631	1496,75	4015	32602,75
Total par arrondissem.	20928	27530	24524	23950	23556,25	21117	141605,25

La dépense totale

s'élève donc aux sommes suivantes:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Écoles gardiennes	18800	1750	4560	3055	1107	850	30122
Écoles primaires ordin.	464710,41	338259,50	518833,25	290799	256582,35	242923	2112107,51
Écoles prim. supérieures ...	25587,50	14042,50	34677,50	7825	13895	12215	108242,50
Cours postscolaires.....	20928	27530	24524	23950	23556,25	21117	141605,25
Total par arrondissement ..	530025,91	381582	582594,75	325629	295140,60	277105	2392077 fr. (chiffre rond)

La dépense totale dépasse celle de l'année 1911-1912 de 457300 fr.

Aux chiffres énoncés ci-dessus viennent s'ajouter les sommes dépensées pour constructions nouvelles et réparations des bâtiments scolaires, pour acquisition et conservation du mobilier et du matériel d'enseignement, pour frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances. Ne sont pas compris non plus les crédits affectés aux distributions des prix ou fêtes scolaires, à la fourniture du matériel de classe aux élèves indigents, ni les subsides spéciaux accordés dans l'intérêt de l'enseignement primaire et post-scolaire. Pour pouvoir indiquer la dépense strictement exacte, il faudrait connaître encore les frais d'administration et de surveillance, ainsi que la valeur réelle des maisons et des logements que les communes mettent à la disposition des écoles et du personnel enseignant.

Bibliothèques populaires.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Nombre des bibliothèques	26	28	13	31	26	23	147
Nombre des volumes	1775	2808	3050	3109	1931	2048	14721
Nombre des ouvrages lus	665	2638	11517	3378	7214	1868	27280
Nombre des lecteurs,	219	603	839	533	367	464	3025
dont élèves	166	438	455	444	318	102	1873

40 bibliothèques populaires ne fonctionnaient presque pas.

Luxembourg, le 16 février 1914.

L'inspecteur principal de l'enseignement primaire,
Jules KEIFFER.

Rapport

sur la situation de l'Institut des sourds-muets, pendant l'année scolaire 1912-1913.

Pendant l'année scolaire 1912—1913, le personnel enseignant de l'établissement comprenait MM. les instituteurs *Hemmen* et *Schuler* et M. le vicaire *Schmit*, chargé du cours de doctrine chrétienne.

La répartition des matières a été la même que les années antérieures. M. Hemmen a donné en outre le cours de gymnastique, M. Schuler celui de travail manuel pour les garçons; une sœur de la maison où les élèves sont en pension a dirigé le travail manuel des filles.

Au commencement de l'année, une nouvelle élève est entrée au cours supérieur de M. Hemmen, de sorte que la population de l'établissement est montée à 24 élèves. L'école de M. Hemmen comptait une section supérieure de 8 et une section inférieure de 5 élèves. L'école de M. Schuler avait 8 élèves dans la section supérieure et 3 élèves dans la section inférieure.

A l'exception de 2 élèves, les enfants étaient nourris et logés dans la maison nouvellement construite par les sœurs franciscaines sur la route d'Arlon. Nous avons pu nous convaincre que l'installation et l'entretien des jeunes pensionnaires y sont tout à fait satisfaisants. Il est vrai que les enfants ont à peu près vingt minutes de chemin à faire pour se rendre à l'école; mais il n'en est résulté jusqu'ici aucun inconvénient, et cette promenade forcée, faite quatre fois par jour de classe, est de nature à exercer une influence salutaire sur l'état de santé des élèves. A

ce sujet, il y a lieu de relever que les cas d'indisposition ont été plus rares que les années antérieures.

A l'occasion de nos visites à l'Institut des sourds-muets, nous avons constaté plus d'une fois avec plaisir que l'enseignement qu'on y donne, surtout dans les classes supérieures, tend à s'orienter vers la connaissance pratique de la vie. Les exercices de langage et de calcul auxquels nous avons assité ont montré la faculté des élèves à s'adapter relativement bien aux nécessités de la vie réelle. Leurs connaissances et leur formation intellectuelle semblent les y disposer.

Dans cet ordre d'idées, l'excursion que les élèves ont faite au courant de la bonne saison, comme les années précédentes, grâce à la générosité d'une personne bienfaisante, a donné lieu à des observations intéressantes et a été en quelque sorte un complément de l'enseignement donné en classe. L'extension de pareilles promenades au loin se justifie encore davantage par une observation que nous avons eu l'occasion de faire lors d'une de nos visites à l'école. Les quelques élèves qui ne sont pas dans l'internat, semblent avoir plus d'idées et un choix plus grand d'expressions quand il s'agit de faire des exercices de conversation et de composition en classe. Il nous semble que, si les élèves étaient conduits plus souvent en pleine nature ou dans telle installation industrielle, technique ou commerciale, on pourrait perfectionner leur esprit d'observation et augmenter leur richesse verbale.

Le cours de gymnastique, introduit l'année dernière pour la totalité des élèves, continue à donner les meilleurs résultats.

Les cours de travail manuel, surtout ceux des garçons, pourraient être étendus davantage, tant à cause de leur valeur éducative que pour leur utilité pratique. Certes, pour ce qui est de la préparation immédiate à la vie, il reste encore beaucoup à faire, et nous réitérons le vœu

que les principes de l'école du travail, qui commencent à être introduits dans l'enseignement primaire normal, trouvent aussi leur application dans l'enseignement des sourds-muets, où ils sont appelés à rendre encore de plus grands services.

L'intérêt que notre auguste Souveraine a témoigné l'année dernière à tous les établissements d'instruction publique du pays, s'est porté également sur l'Institut des sourds-muets. Le 11 juin, S. A. R. la Grande-Duchesse, accompagnée de deux princesses de la Maison Grand-Ducale et de M. Braun, Directeur général de l'Intérieur, a honoré l'établissement de Sa visite. Des paroles de bienvenue Lui furent adressées par M. Keiffer, inspecteur principal de l'enseignement primaire et président de la Commission de surveillance de l'Institut des sourds-muets et par une élève de l'établissement. Après avoir assisté à des exercices de langage, Son Altesse Royale daigna, par de vives félicitations, récompenser et encourager le zèle des maîtres et des élèves.

Luxembourg, le 15 septembre 1913.

La Commission de surveillance,
Jules KEIFFER,
Michel MEYERS,
Nicolas BRAUNSHAUSEN.

Rapport

sur la

situation de l'Institut des aveugles à Berbourg, pendant l'année scolaire 1912-1913.

Pendant l'année scolaire 1912—1913, l'établissement était fréquenté par 13 élèves, dont 4 à l'école proprement dite et 9 à la section professionnelle. Les élèves de cette section suivaient avec ceux de l'autre section les leçons de religion, d'allemand, de français, de calcul, d'histoire, de musique et de gymnastique. La Commission a été satisfaite de la conduite, de l'application et des progrès des élèves et, lors des inspections auxquelles elle a procédé, elle a pu constater qu'à l'école proprement dite les élèves acquièrent les connaissances qui leur sont nécessaires dans la vie et qu'à l'atelier, ils s'approprient les aptitudes dont ils auront besoin pour subvenir à leur existence. Elle a constaté encore avec plaisir que les objets fabriqués par les élèves et le profit qu'ils en retirent vont en augmentant d'année en année. C'est ainsi que la somme de 567,53 fr. versée dans la caisse de travail des élèves pendant l'année scolaire 1911—1912 s'élevait, à la fin de l'année scolaire 1912—1913, à la somme de 690,77 fr.

Pendant le semestre d'été, les élèves, sous la conduite et la surveillance des sœurs, ont fait deux grandes excursions, l'une à Clervaux et l'autre à Echternach, pour lesquelles le Gouvernement avait accordé des subsides. Ces

excursions ont produit d'excellents résultats en ce sens qu'elles ont heureusement influencé l'esprit, le moral et le bien-être physique des enfants.

Le personnel enseignant se composait 1° des sœurs Juliane Hentges, Théophile Terrens et Pamphilie Duhr, chargées, la première de l'enseignement primaire proprement dit, les deux autres de l'enseignement professionnel; 2° de M. Nicolas Mœs, curé à Berbourg, chargé de l'enseignement religieux; 3° de M. Feyder, instituteur à Berbourg, chargé provisoirement de l'enseignement de la musique vocale et instrumentale.

Pour se tenir au courant des progrès réalisés presque chaque année dans le domaine de l'éducation des aveugles, deux des sœurs-institutrices de l'Institut s'étaient rendues à Dusseldorf pour y assister au 14e Congrès des instituteurs d'aveugles. Le rapport très suggestif sur ce voyage pédagogique, que les sœurs ont adressé au Gouvernement, prouve qu'elles en ont retiré beaucoup de profit.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans parler de la visite dont S. A. R. la Grande-Duchesse, accompagnée de nos Princesses Hilda et Antonia, a honoré l'Institut des aveugles, le 10 juin dernier. MM. Braun, Directeur général de l'Intérieur, Mersch, commissaire de district, les membres de la Commission de surveillance, le bourgmestre Wagner, le curé de Berbourg et plusieurs membres du conseil communal s'étaient réunis pour recevoir Madame la Grande-Duchesse et les Princesses. Après une courte allocution de M. le Commissaire Mersch, S. A. R. se rendit dans la salle d'école où Elle fut complimentée par une jeune aveugle et, en termes émus, Elle exprima tous Ses remercîments pour la chaleureuse réception. Elle visita ensuite en détail l'établissement et fut charmée du bon ordre et de la propreté qui règnent partout dans la maison. Le moment de Son départ arrivé, Elle adressa aux sœurs des

paroles d'encouragement et de Sa haute satisfaction pour le dévouement qu'elles mettent dans l'accomplissement de leur tâche si difficile. En souvenir de Sa visite, S. A. R. fit remettre à Madame la Supérieure un don en argent pour procurer aux élèves un jour de récréation et de plaisir.

Luxembourg, le 14 septembre 1913.

La Commission de surveillance,
Fr. MERSCH,
Jules KEIFFER,
J. MEYERS.

Rapport

sur la situation de l'établissement pour enfants arriérés à Betzdorf,

pendant l'année scolaire 1912-1913.

Au commencement de l'année scolaire 1912—1913, l'établissement comptait 38 élèves, dont 16 à la première classe, 7 à la deuxième et 15 à la troisième. Dans le courant de l'année, 12 nouveaux élèves ont été admis, tandis qu'un élève a quitté l'école pour retourner dans sa famille. L'année scolaire a donc clôturé avec 49 élèves, répartis sur les trois classes selon le degré de leur infirmité mentale.

Un certain nombre des élèves qui ont fréquenté l'école proprement dite ont pu épuiser le programme destiné aux trois premières années d'études des écoles primaires ordinaires. Une élève, qui a terminé ses études théoriques et qui a été initiée aux travaux domestiques, restera à la maison des sœurs de Betzdorf comme servante et continuera à y être entourée des soins particuliers qu'exige son état mental.

L'état sanitaire de l'établissement a été en général très satisfaisant.

La Commission, lors de ses visites et inspections, a constaté que la nourriture des élèves est saine et abondante, et que, sous le rapport hygiénique, les sœurs font leur possible pour habituer les élèves à la propreté, ce qui, chez les idiots surtout, doit former une des préoccupations principales des personnes à qui la surveillance et l'éducation de ces pauvres malheureux sont confiées.

Les sœurs institutrices ont rempli leur tâche si difficile avec le plus grand dévouement, et elles sont heureuses de procurer à ces pauvres déshérités de la nature une culture intellectuelle, qui les mettra en état de ne pas rester une charge continuelle pour leur famille et la société. Pour se perfectionner de plus en plus dans l'art si difficile de donner à chaque enfant les soins et l'éducation répondant au degré particulier de son infirmité, les sœurs ont assisté, pendant ces vacances d'automne, au congrès international qui s'est tenu à Sennheim (Alsace), où il existe un établissement répondant à toutes les exigences modernes.

En 1911 déjà, la commission administrative a soumis au Gouvernement la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'appliquer à l'avenir, pour la fixation du taux d'intervention de l'Etat dans les frais d'entretien des enfants arriérés placés aux frais des communes à l'établissement de Betzdorf, les bases édictées par l'art. 29 de la loi du 28 mai 1897 sur le domicile de secours. — L'art. 27 de cette même loi énumère les indigents dont les frais d'entretien sont partiellement et sur des bases fixes assumés par l'Etat. Tels sont: les orphelins indigents et enfants abandonnés placés dans un établissement de bienfaisance; les aliénés, les épileptiques, les aveugles, les sourds-muets. Lors de la promulgation de la loi prérappelée, l'établissement de Betzdorf n'était pas encore créé; il est plus que certain que, si cet établissement avait existé à cette époque, le législateur n'aurait pas manqué de comprendre parmi les indigents énumérés les enfants arriérés et anormaux, d'autant plus que cette catégorie de malheureux fait, depuis des années déjà de la part des autorités compétentes, l'objet d'une sollicitude toute particulière. La Commission se permet de rappeler au Gouvernement l'édiction, dans un délai rapproché, d'une loi spéciale portant réglementation de l'instruction et de l'éducation des enfants anormaux, tout comme cela a eu lieu par la loi du 28 janvier

1880 pour les sourds-muets et par celle du 14 février 1900 pour les aveugles.

Le 10 juin 1913, Madame la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, accompagnée des Princesses Hilda et Antonia a daigné honorer de Sa visite l'établissement. C'était un jour d'allégresse pour tous les habitants de la maison et surtout pour les petits élèves. Son Altesse Royale fut reçue à l'entrée de la maison par M. le Directeur général de l'Intérieur, à qui s'étaient joints les membres de la Commission de surveillance et les autorités de la commune. Notre gracieuse Souveraine prenait un véritable plaisir à voir les figures radieuses des élèves. Après avoir visité dans tous ses détails l'établissement, Madame la Grande-Duchesse exprima toute Sa satisfaction pour le dévouement que les sœurs prodiguent aux plus malheureux enfants du pays, et, en souvenir de Sa visite, Elle fit remettre à Madame la Supérieure un don en argent pour procurer aux enfants une seconde journée de fête.

Luxembourg, le 20 septembre 1913.

La Commission de surveillance,
Fr. MERSCH,
Jules KEIFFER,
J. MEYERS.